

# CHALAIS *Infos*



**PROJET DE PARC AVENTURE  
À SIGEROU LAZ**

**BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

N° 3 - DÉCEMBRE 2001 / LÉGISLATURE 2001-2004

## **ASSEMBLÉE PRIMAIRE COMMUNALE**

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée, à la Salle polyvalente de Chalais, le

**MARDI 18 DÉCEMBRE 2001 À 20 H**

### **Ordre du jour**

1. Approbation du protocole de l'assemblée primaire du 18 juin 2001
2. Présentation du budget 2002
3. Taxes d'hygiène - Nouveau tarif
4. Principe de l'installation des compteurs d'eau
5. Emoluments administratifs en matière de constructions et de relevé des bâtiments
6. Acte de cautionnement de la STEP de Granges (Fr. 720'000,-)
7. Rapport des Chefs de départements
8. Divers

Chalais, le 26 novembre 2001

NB: **Le message du Conseil communal concernant ces objets et leurs enjeux est développé dans «CHALAIS-Infos de décembre 2001»**

Le Président  
Dany Perruchoud

Le Secrétaire  
François Zuber

## **MISE EN SOUMISSION**

L'Administration communale pour son service des travaux publics mais en même temps en collaboration avec Vercorin - Tourisme met en soumission le poste d'un employé à plein temps.

Actuellement 2 personnes sont occupées aux travaux publics et un montant relativement important est engagé chaque année pour des auxiliaires. Parallèlement, Vercorin Tourisme a décidé de se donner les moyens pour s'offrir, à temps partiel, les services d'un employé touristique chargé d'assurer le bon entretien des équipements mais aussi le fonctionnement de l'animation touristique.

En regroupant ces besoins, il est possible de dégager les recettes utiles pour l'engagement d'un employé à plein temps.

Homme de terrain, cette personne serait rattachée aux travaux publics communaux et son cahier des charges serait complété par des activités et des tâches plus touristiques.

Les candidats intéressés peuvent consulter le cahier des charges au secrétariat communal.

Dernier délai pour les offres de service: **31.12.2001**

## ÉDITORIAL

### LES FINANCES: UNE AFFAIRE AUSSI DE CREDO



Dany Perruchoud

Les années se suivent et les doutes se répètent alimentés qu'ils sont parfois par de discutables avis d'experts. Sommes-nous endettés? Allons-nous pouvoir payer les nombreux investissements consentis? Et si les prochains équipements ne dépassaient pas le stade des projets.

A ces légitimes questions, nos réponses ne peuvent être qu'insatisfaisantes à l'égard de celui qui place le débat sur le terrain de la politique. Deux écoles vont s'affronter et les deux auront raison, chacune pour son camp. Le seul perdant, à coup sûr, sera le soldat-citoyen.

Votre choix vous appartient bien évidemment. Quant au mien, il n'est plus à démontrer. Il tient à quelques convictions.

Notre commune est belle. Sa population: positive, ouverte, communicative. Notre qualité de vie, très agréable. Il est vrai que les sociétés locales apportent une large contribution à ce bien-être mais nous le leur rendons largement par notre engagement. Chalais l'agréable existe et Vercorin oh oui! n'est pas un simple slogan publicitaire au bord d'une chaussée.

Au-delà de ce constat, la Commune est le poumon incontournable de son environnement économique. Il suffit qu'on retienne notre souffle pour que nos indispensables partenaires ralentissent leurs activités économiques.

Dès lors, jusqu'où ne pas aller trop loin est une meilleure réflexion que celle qui tente de définir la dette minimale acceptable. Cette approche n'est pas seulement une réponse à notre réelle capacité. Elle démontre avant tout un état d'esprit.

Il est évident que la prudence l'emportera toujours dans le débat car le risque, de préférence, est cavalier mais en même temps, bien réfléchi, il est le seul qui permet de véhiculer de vraies ambitions. Et ne pas en avoir pour sa commune est un péché politique impardonnable.

Je constate à une certaine écoute que nous n'avons jamais les moyens de nos réalisations mais j'ai aussi remarqué que quand on se les donne par conviction, on est souvent surpris de réussir sans risque. De la chance me direz-vous!

Non. Deux écoles et un choix.

**Dany Perruchoud**  
Président

# **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE**

## **DU 18 JUIN 2001**

M. Dany PERRUCHOUD, Président, ouvre la séance devant 101 citoyens.

Le Conseil Communal est au complet, mais M. François ZUBER, Secrétaire Communal, retenu par une autre obligation, est remplacé par M. Claude-Alain SEEWER.

L'ordre du jour est arrêté de la manière suivante:

- 1. Approbation du protocole de l'Assemblée Primaire du 12 mars 2001**
- 2. Comptes de l'exercice 2000**
  - Présentation
  - Rapport de l'organe de contrôle qualifié
  - Approbation
- 3. Rapport des chefs de départements**
- 4. Divers**

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 12 mars 2001**

Celui-ci ayant été publié dans son intégralité dans le Chalais-Infos de juin 2001, l'assemblée décide de ne pas procéder à sa lecture. Il est approuvé à l'unanimité des participants, sans autre commentaire.

### **2. Comptes de l'exercice 2000**

Les comptes détaillés ont été publiés dans le Chalais-Infos de juin 2001. Le Président relève la marge d'autofinancement exceptionnelle de plus de 2 millions qui a été atteinte, en partie, à cause des estimations trop prudentes des taxations en cours lors du bouclage de l'exercice précédent.

Il présente ensuite des graphiques sur l'évolution des résultats depuis 1991 et constate que durant les 10 derniers exercices, des investissements nets ont été entrepris pour 20 millions de francs alors que, dans le même temps, la dette n'a augmenté que de 4 millions. Ces chiffres donnent raison à l'assemblée primaire de 1989

pour la confiance qu'elle avait donné au Conseil Communal en votant un crédit-cadre de plus de 18 millions. Les estimations de l'époque ont été tenues et réalisées en dessous d'ailleurs des données financières présentées.

Il souligne encore l'amélioration de la qualité des contribuables qui a sensiblement augmenté depuis 10 ans.

M. Jean-Pierre CHEVALLEY a été mandaté par le Conseil pour effectuer le contrôle fiduciaire des comptes pour la législature et a remis un rapport au Conseil communal dans lequel il recommande leur approbation.

Mme Virginie ZUFFEREY, au nom de l'organe de contrôle de l'assemblée primaire, donne lecture du rapport de vérification des comptes et propose de les approuver et d'en donner décharge au Conseil Communal.

A main levée, **les comptes 2000 sont approuvés à la majorité des voix, sauf 1 avis contraire et 1 abstention.**

### **3. Rapports des chefs de départements**

#### **Mme Jocelyne ZUFFEREY**

##### ***Organisation scolaire***

La Vice-Présidente informe l'assemblée que le Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) a admis de dissocier les centres scolaires de Chalais de Vercorin pour le calcul des classes octroyées. Cela permet de maintenir 3 classes primaires à 2 degrés à Vercorin ainsi qu'une classe enfantine à 2 degrés pour la prochaine année scolaire.

Les 175 élèves de Chalais, quant à eux, seront répartis en 8 classes primaires. Il manque une quinzaine d'élèves pour pouvoir disposer de la classe supplémentaire qui avait été demandée au DECS. De plus, 51 enfants fréquenteront les 2 classes et demie de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> enfantine en août 2001.

Elle cite une remarque du DECS qui apprécie les efforts consentis par les enseignants de notre commune pour l'intégration scolaire des enfants qui nécessitent une aide personnalisée.

### **M<sup>me</sup> Marie-Françoise PERRUCHOUD-MASSY**

#### ***Salubrité publique***

La commission s'est réunie et a privilégié, depuis le début de l'année, des contacts personnalisés avec les propriétaires qui négligent l'entretien de leurs biens. De nouveaux contrôles sont prévus à fin août et des sanctions seront décidées pour les éventuels récalcitrants.

#### ***Zones artisanales et industrielles***

3 dossiers sont étudiés actuellement, ils ont pour but:

- De trouver une solution pour des entrepôts de machines et de matériel à Vercorin
- D'ouvrir une nouvelle zone à Réchy, près du Triage forestier
- De rationaliser la zone industrielle des Zittes afin de pouvoir répondre favorablement aux entreprises à la recherche de place pour leurs dépôts

#### ***Services techniques intercommunaux***

Des démarches sont en cours pour étudier les possibilités de regrouper certains services techniques avec les communes de Sierre Région.

M<sup>me</sup> Marie-Françoise PERRUCHOUD-MASSY termine en remerciant tous ceux qui l'aident dans sa fonction, les membres des commissions qu'elle préside, les employés de la commune ainsi que toutes les personnes qui lui ont proposé des solutions aux problèmes posés.

### **M. Cédric RUDAZ**

#### ***Moloks***

Le système de ramassage des ordures MOLOK introduit en 1996 à Briey et Vercorin, puis en 1999 en plaine, a coûté à la Commune de Chalais le total de Fr. 376'000.-. Cela a permis de réduire le coût des transports d'ordures de Fr. 87.- la tonne en 1995 à Fr. 51.30 la tonne en 2000.

L'économie ainsi réalisée depuis l'introduction du système en 1995 se monte à Fr. 161'000.-, soit le 43% de l'investissement

après 2 ans d'utilisation pour la plaine et 5 ans pour Vercorin.

Il s'agit maintenant de sensibiliser encore plus la population sur l'importance du tri des déchets dont l'élimination se monte à plus de Fr. 200.- la tonne s'ils ne sont pas triés. Des autocollants ont été posés sur les containers à cet effet.

#### ***Routes***

La majeure partie des travaux réalisés sur le réseau routier depuis le début de l'année est due aux intempéries, surtout sur Vercorin. Un classement des routes selon leur importance et leur dégradation est en cours avec les employés des travaux publics pour permettre d'échelonner les entretiens et les réfections futures.

### **M. Alain PERRUCHOUD**

#### ***Zone sportive de Bozon***

Une commission a été nommée pour vérifier et compléter les équipements souhaitables. En principe, le crédit d'investissement sera présenté à l'assemblée du budget 2002.

#### ***Protection de la route Vercorin- Pinsec***

Ce tronçon est une priorité cantonale, car il est le seul moyen d'accéder au Val d'Anniviers en cas de fermeture de la route de Niouc. Des études géologiques sont en cours pour déterminer les dangers et les possibilités de sécuriser la voie.

#### ***Route du Ban***

La sécurisation de cette route forestière qui mène à Grimentz est également à l'étude. La piste de ski de fond serait alors utilisable durant toute la saison.

#### ***Réseau des eaux et des égouts***

La Commune a annoncé son intérêt pour le projet de plan général des eaux et des égouts auprès de l'Etat du Valais. De même un plan directeur d'équipement des zones constructibles est à l'étude, conformément aux directives cantonales sur les plans de zones.

#### ***Noms des rues***

La carte publiée dans le Chalais-Infos servira de base pour la commande des plaques avec les noms de rues. Leur pose devrait débiter d'ici la fin de l'année, mais il n'y a pas d'urgence.

### **Route cantonale Chalais-Vercorin**

L'étude préliminaire des dangers de la route Chalais-Vercorin a mis en évidence deux tronçons à risques, les falaises entre Chalais et Briey et la région des tunnels.

La solution retenue pour les falaises est celle de la pose de filets à glace et à pierre pour un montant estimé à Fr. 120'000.-; des filets en plastique ramèneraient ce coût à Fr. 75'000.- mais leur efficacité est bien moins bonne.

Quant aux tunnels, Fr. 540'000.- sont dévisés pour sécuriser la zone au moyen de filets ancrés. Deux autres possibilités à Fr. 235'000.- et Fr. 760'000.- ont été écartées car jugées trop légère pour la première et superflue pour l'autre.

Pour information, un tunnel entre Briey et Vercorin coûterait Fr. 27 millions, soit 50 fois plus cher que le projet choisi.

**M. Michel ANTILLE** demande quelle sera l'influence des filets sur la faune, car la région des tunnels est un lieu de passage fort fréquenté par le gibier. M. Alain PERRUCHOUD l'informe que l'analyse d'impact effectuée par le géologue tient compte de la faune et que les passages des chamois ont été pensés; il lui propose de consulter le document.

### **Eau potable**

Le Conseiller tient à rassurer les participants et précise que la teneur en sulfate trop élevée constatée dans l'eau potable n'est pas dangereuse pour la santé. Selon la maison VA TECH, ce sulfate accélère la corrosion des conduites et peut avoir, au pire et en cas de forte consommation, un effet laxatif.

Deux possibilités s'offrent à nous pour réduire la teneur en sulfate de notre eau potable.

La première est une installation de traitement qui coûterait Fr. 600'000.- à l'achat puis Fr. 120'000.- d'entretien annuel.

La seconde solution, qui est privilégiée aujourd'hui par le Conseil Communal, consiste à capter de nouvelles sources, exemptes de sulfate, et de mélanger les eaux pour en réduire la teneur.

Le rapport d'un bureau de géologue est attendu sur l'état des sources et les possibilités de captage dans la forêt des Evouettes.

## **4. Divers**

### **Nomination du Président du Téléphérique Chalais-Vercorin SA**

**Mme Marie-Alice ALBASINI** déplore l'article paru dans le Nouvelliste du mercredi 13 juin qui met au nez de tout le canton des histoires internes à la commune et donne une mauvaise image de marque. Elle ne retrouve pas l'esprit d'équipe qui animait le Conseil ces dernières années et juge ce «retour en arrière» néfaste au bien de la Commune. Elle demande à M. Cédric RUDAZ de ne pas se laisser manipuler, si c'est le cas, pour semer le désordre au sein du Conseil et termine en relevant qu'un Conseiller efficace n'est pas celui qui réalise le plus de choses mais celui qui rassemble les citoyens autour d'un même but.

Le Président regrette également l'étalage dans la presse cantonale d'une affaire ne concernant que Chalais. Il informe l'assemblée des délibérations du Conseil à 4 reprises, présentant les 3 délégués communaux au Conseil d'Administration et votant pour proposer M. Alain PERRUCHOUD à la présidence de celui-ci. Il relate l'assemblée des actionnaires du 29 mai 2001, la lettre de refus de M. Cédric RUDAZ à siéger au conseil d'administration, lue en tout début d'assemblée du téléphérique à sa grande surprise, et sa candidature, proposée en remplacement, sous réserve de l'approbation du Conseil Communal, ce qui est d'ailleurs attesté et confirmé par le PV de l'assemblée du Téléphérique dont lecture du passage est donné à l'assemblée.

**M. Cédric RUDAZ** confirme les multiples discussions du Conseil et explique que lors de la répartition des dicastères, il était satisfait d'obtenir celui des Travaux Publics, lequel gère les transports et, par-là même, le téléphérique. Il supposait que le chef des travaux publics devenait responsable du Téléphérique, comme auparavant, tout comme le chef de la Bourgeoisie devenait responsable du Triage et le chef de l'instruction publique, responsable de la Commission scolaire. Il conteste avoir été «utilisé» et affirme avoir réagi tout seul. Il considère ce différend comme une histoire passée et espère que cet épisode ne nuira pas à la suite de la législation.

**M. Dany PERRUCHOUD** affirme que les délégations ne sont pas attribuées automatiquement selon le dicastère et lorsque M. Roger SIGGEN a été nommé, il était en charge du dicastère des affaires sociales et du tourisme. Il

cite d'autres exemples (CO de Grône, Télécabine, Centre Médico-Social) où les délégations ne sont pas nécessairement liées aux départements.

**M. Eric BALET**, représentant du Canton au CA du Téléphérique, a une formation de journaliste; il affirme qu'il n'est jamais bon d'étaler les litiges dans la presse. Il demande d'éviter de revenir sur le sujet et de classer l'affaire.

**M. Alain PERRUCHOUD** explique les raisons qui l'ont poussé à maintenir sa candidature à la présidence du Téléphérique. Il estime que la fonction de Chef des transports de la commune (bus – cars postaux) n'est pas entièrement compatible avec celle de Président d'une des entreprises dépendantes de ce service. Il peut exister des conflits d'intérêts entre les lignes postales et le Téléphérique et il est préférable, pour le Téléphérique, qu'il y ait un Président plus indépendant.

#### ***Tarif des salles communales***

**M. Yvon PERRUCHOUD** félicite le Conseil pour sa décision, publiée dans le dernier Chalais-Infos, de mettre à disposition des sociétés locales les salles polyvalentes lors de lotos, et ce gratuitement.

#### ***Ventes des parcelles du Rhonet***

**M. Yvon PERRUCHOUD** demande si les parcelles concernées ne sont pas la propriété de l'Etat plutôt que de la Commune. Le Président lui répond que l'Etat est propriétaire des parcelles sur lesquelles il y a des rivières ou le Rhône, mais que le Rhonett était un canal et son ancienne assise appartient bien à la Commune.

**M. Jean-Paul JULEN** demande si les surfaces sont bien en zone à construire et si oui, pourquoi ne les vend-on pas plus cher. Il lui est répondu qu'elles sont bien situées en zone à construire, mais non constructibles de fait puisqu'il ne s'agit que de quelques m<sup>2</sup>; le tarif de Fr. 60.- le m<sup>2</sup> semble tout à fait tenir compte de cette réalité.

#### ***Dégâts aux routes communales des Ziettes et de l'Ar-de-Bran***

**M. Yvon PERRUCHOUD** demande qui assumera les frais de remise en état des routes détériorées durant la construction du restaurant du Crêt du Midi.

**M. Cédric RUDAZ** explique qu'un enregistrement vidéo du tracé de la route a été effectué avant les travaux et que les dégâts

n'ont pas l'air si importants que cela; il s'agit principalement de frais d'entretien. Il va de soi qu'en cas de grosse réparation due à la construction, les responsabilités seront définies.

**M. Eric BALET** affirme que si quelques dégâts ont été infligés à la route durant la construction, il faut également tenir compte que cette même route a été renforcée et aménagée pour le passage des poids lourds aux frais de la Télécabine pour un montant de Fr. 109'000.-, dont environ Fr. 25'000.- d'entretien.

#### ***Déficit de l'exposition Vallet***

**M. Yvon PERRUCHOUD** trouve le déficit de Fr. 11.242,- élevé pour une exposition organisée par une association locale.

**M. Dany PERRUCHOUD** rappelle que l'expo a été mise sur pied également pour marquer l'inauguration de la nouvelle maison bourgeoise de Vercorin. La Vice-Présidente est membre de l'association VALLET, à titre personnel, et a constaté que 6800 personnes se sont déplacées pour visiter l'expo.

**M. Michel FOURNIER** trouve le coût normal pour une organisation semblable, qui nécessite des assurances et du personnel de surveillance. Il demande de ne pas négliger l'art, qui fait partie de la culture, tout comme le sport, la musique ou la religion.

#### ***Radars sur les routes communales***

**M. Clément PERRUCHOUD** demande en quoi consiste l'article du bulletin d'informations qui a trait à l'installation d'un radar mobile dans les villages de la commune.

Le Président explique qu'il s'agit d'une proposition du TCS d'installer, de manière ponctuelle, un appareil indiquant aux conducteurs à quelle vitesse ils roulent, à des fins de prévention.

#### ***Bâtiment de l'Ancienne Poste à Chalais***

**M. Gaspard FOURNIER** demande au Conseil communal de prendre rapidement les mesures nécessaires pour éviter que cette bâtisse ne se retrouve dans l'état du «Château de Réchy» d'ici une ou deux décennies.

Le Président l'informe qu'une autorisation de rénover a été délivrée et que la démolition intérieure est déjà effectuée; le projet se poursuit.

### **Château des Comtes d'Anniviers**

**Mme Sylvane VOCAT** trouve la ruine dangereuse et la durée du dossier inadmissible; elle met en garde la Commune sur sa responsabilité en cas d'accident, puisque la route est devenue communale l'année passée.

Le Président affirme que le premier responsable en cas d'accident, c'est le propriétaire; la responsabilité de la Commune ne peut être engagée que si rien n'est entrepris par celle-ci pour améliorer la situation, ce qui a été fait, puisqu'une décision de démolition a été notifiée par le Conseil en date du 10 mai 2001. Les frais de consolidation se montent à environ Fr. 650'000.-, plus une fois autant pour affecter les locaux, ce qui rendait irréalisable et trop onéreux un tel projet pour la Commune.

**M<sup>me</sup> Marie-Françoise PERRUCHOUD-MASSY**, d'un autre avis, a pris contact avec le Service des biens culturels qui recommande, en cas de démolition, de démonter que ce qui n'a pas de valeur culturelle.

**M. Gérald ANTILLE** est étonné qu'une collectivité entière, derrière son exécutif, n'a pas plus de poids qu'un privé à lui seul, vis-à-vis de la justice.

### **Pertes sur débiteurs**

**M. Yvon PERRUCHOUD** est surpris du montant des pertes sur débiteurs de Fr. 169'359.- que laissent ressortir les comptes 2000. Il demande si les contribuables chaloisards sont de mauvais payeurs.

Le Président le rassure en affirmant que nous avons plutôt de bons payeurs et détaille la composition des pertes sur débiteurs comptabilisées en 2000, soit:

- Fr. 80'000.- d'augmentation de la provision, au vu des contribuables taxés d'office qui n'auront manifestement pas les moyens de s'acquitter de leurs bordereaux; cette provision est de Fr. 190'000.- à fin 2000;
- Le solde du compte est dû aux personnes parties à l'étranger sans laisser d'adresse et à des bordereaux pour des personnes en faillites pour lesquels nous avons obtenu des actes de défauts de biens.

### **Noms des Rues**

**M. Albert WERLEN** demande si les dénominations sont maintenant définitives, certaines rues ayant déjà changé d'appellation plu-

sieurs fois. Le Président répond que jusqu'à la pose des plaques, certains noms peuvent encore changer, alors même que ceux-ci étaient arrêtés définitivement en 2000.

### **Sécurité de la route, entrée ouest de Vercorin**

**M. Eric BALET** demande si des gendarmes couchés peuvent être envisagés sur la route devant l'école de Vercorin, car il a constaté des excès à plusieurs reprises. Il lui est répondu que cette route est cantonale et que sa remarque serait transmise au service compétent.

**M. Michel FOURNIER** félicite les autorités pour tous les investissements de qualité qui ont été réalisés ces dernières années et dont les plans financiers ont été maîtrisés, puisque la dette actuelle, après les réalisations, est inférieure aux estimations projetées à l'époque. Il invite le Conseil à poursuivre dans cette voie qui, à ce jour, a donnée à la Commune une bonne qualité de vie.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 50. Les participants sont invités à partager la traditionnelle verrée de l'amitié.

Le Président: Dany PERRUCHOUD  
Le Secrétaire substitut: Claude-Alain SEEWER



*Une restauration réussie.*



## LE CONSEIL A DÉCIDÉ

- de nommer, sur proposition de l'état-major, au grade de lieutenants du Corps des sapeurs pompiers MM. Philippe BALLESTRAZ et Emmanuel PERRUCHOUD;
- d'accepter un cautionnement solidaire, auprès du Crédit Suisse, de Fr. 720'000.- en faveur de la STEP de Granges;
- de nommer la vice-présidente Mme Jocelyne Zufferey, comme déléguée suppléante à la commission d'impôts du district (CID);
- de passer commande pour la signalisation des rues des villages de Réchy et Chalais à l'entreprise SIGNAL SA pour le montant de leur offre de Fr. 27'000.-;
- d'acquérir divers matériels vestimentaires pour le Corps des sapeurs pompiers pour un coût de Fr. 5200.-;
- d'intervenir auprès de l'entreprise concessionnaire afin d'améliorer la gestion et l'entretien de la décharge de Crouja à Vercorin;
- d'exiger la suppression d'un raccordement sauvage au collecteur d'égout communal et de demander la remise en état des lieux;
- d'émettre un préavis favorable à la reprise du chemin du Désertet à Vercorin à condition que cette route soit refaite aux frais des propriétaires, avec une participation communale à définir;
- de facturer le tout-venant de Crouja au prix de Fr. 3.- le m<sup>3</sup>;
- d'inviter à une table ronde les différents consortiums d'éleveurs de bétail pour leur présenter le projet de Zamplan Crétilion et leur demander de se regrouper aux fins d'exploiter ensemble les surfaces agricoles qui seront restructurées;
- de préavis favorablement la demande d'agrégation bourgeoise de M. et Mme Claude Castagna et de soumettre cette demande à l'approbation de la prochaine assemblée primaire bourgeoise;
- d'accorder au Triage forestier intercommunal un cautionnement de Fr. 95'948.- représentant la part de la Commune de Chalais (28,22% de Fr. 340'000) au crédit forestier rendu nécessaire pour l'acquisition d'un tracteur et d'une chargeuse sur pneu;



Travaux à la route  
du Désertet



Le triage forestier: une entrée accueillante

- d'acquérir la parcelle N° 15752 à Crettatsina sur la commune de Sierre de 682 m<sup>2</sup> au prix de Fr. 15.- le m<sup>2</sup>;
- de préavis le rejet des 3 derniers recours qui ont été déposés auprès du Tribunal Administratif Cantonal contre la décision du Conseil d'Etat d'homologuer le plan de zone arrêté par l'assemblée primaire de la commune de Chalais;

- de nommer comme auxiliaire administrative à temps partiel (50%) M<sup>me</sup> Christiane DEVANTHERY, à Réchy;



Nouvelle auxiliaire communale:  
M<sup>me</sup> Christiane Devanthery

- d'arrêter une directive communale concernant la participation de la Commune de Chalais aux frais d'écolage des élèves fréquentant, durant la scolarité obligatoire, des écoles extérieures;
- d'adjuger les travaux de la 3<sup>e</sup> étape de consolidation de la Tour de Chalais, soit la face nord, à l'entreprise Marco Christen à Chalais, pour le montant de son offre soit Fr. 31'015.-;
- d'accepter la proposition de la Banque Raiffeisen de Chalais d'offrir à la traditionnelle soirée des présidents de la commune de Chalais le repas qui suit cette assemblée;



75 ans en 2002 de la Raiffeisen  
et un soutien appuyé  
aux sociétés locales

- d'arrêter définitivement le nom des rues et ruelles des villages de Chalais et Réchy et de procéder à la pose de cette signalisation durant le printemps 2002;
- de refuser de participer à une société de type coopératif pour l'exploitation d'une future étable à Vercorin et de prendre à sa charge le déficit d'investissement qui ne serait pas couvert par les subventions et autres crédits préférentiels;
- d'établir un inventaire de tous les chemins et sentiers à usage public et de définir par

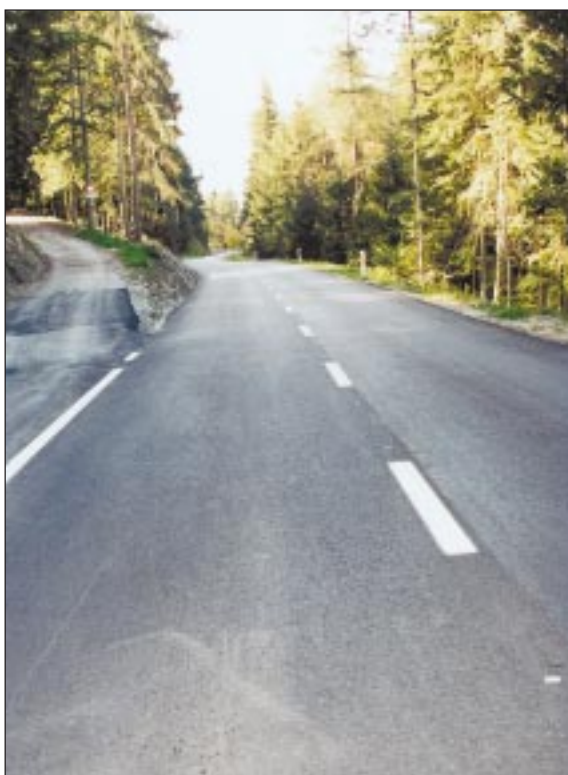
la suite leur utilité qui, dans l'affirmative, devrait être suivie d'une inscription d'une servitude de passage public;

- d'arrêter les subventions communales aux sociétés locales (cf. tableau ci-après);
- d'approuver le plan du réseau des chemins pédestres et de le transmettre pour homologation à VALRANDO;



Une signalisation pédestre entièrement actualisée

- d'acquérir au Zamplan Crétilon de l'hoirie Othmar et Marie Devanthery une surface de 964 m<sup>2</sup> au prix de Fr. 3.- le m<sup>2</sup>;
- de refaire le parcours VITA au Tour du Mont à Vercorin et d'adjuger les travaux à l'entreprise de Guido Corvasce pour le prix de son offre de Fr. 21'000.-;
- d'acheter une plieuse-inséreuse pour les besoins de l'administration pour un coût de Fr. 10'000.-;
- d'adjuger les travaux de la route du Désertet à Vercorin ( 1<sup>ère</sup> étape ) à l'entreprise Siggen & Furrer pour le montant de son offre de Fr. 176'500.- ( réfection de la chaussée et changement de la conduite d'eau + diverses canalisations );
- de procéder à l'étude de la signalisation et à la pose des panneaux indicatifs sur la hameau de Briey;
- d'abattre le peuplier à l'est de l'Eglise ainsi que les 2 peupliers ornant l'entrée du village de Chalais pour des raisons de sécurité;



*Le plat de Briey:  
une amélioration bienvenue*

- de confier, à l'architecte paysagiste Pierre Cotter, une étude d'aménagement de la route Téléphérique – Tour de Chalais comprenant le carrefour de l'Edelweiss;
- de rechercher un nouvel emplacement des bennes et containers à l'entrée du village de Vercorin;
- de confirmer pour l'année scolaire 2001-2002 le renouvellement des patrouilleurs scolaires en collaboration avec la police cantonale;
- d'encaisser conformément à la loi cantonale en vigueur, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002 les frais de conservation des mensurations cadastrales (cf. tarifs ci-après);
- d'intervenir auprès des promoteurs des immeubles Le Cristal sous Réchy et de leur demander la remise en état d'une construction abandonnée pour des raisons de sécurité et de salubrité;
- d'adjuger les travaux d'appareillage de la route du Désertet à Vercorin à l'entreprise Marc Luisier Sàrl pour le montant de son offre de Fr. 6423.-;
- de confirmer la participation des propriétaires aux travaux de construction de la route sous le Bisse de Vercorin à raison de 75% du coût, le solde étant à la charge de la Commune;
- de nommer une commission d'appel en plus-value pour estimer la répartition des coûts à charge des propriétaires de la future route sous le Bisse, savoir MM. Jean-Paul Main, président, Jean-Claude Neurohr architecte à Grône, Marcel Gaillard, architecte à Noës;
- d'engager un employé touristique rattaché au service des travaux publics et financé à raison de Fr. 25'000.- à 30'000.- par la société de développement Vercorin Tourisme;
- d'aménager la place du bassin dans le vieux village de Vercorin (quartier d'Antille Pierrot et consorts) et d'interdire le parcage qui se fait actuellement sans droit;
- de refuser de participer au projet ONOMA dans le cadre de l'Expo 02;
- de financer divers équipements au Creux du Lavioz, notamment la fermeture de la terrasse par une baie vitrée, l'aménagement d'une piste de pétanque et l'assainissement du terrain de football pour un budget total de Fr. 40'000.-;
- de donner son accord, au propriétaire du Café le Margueron contre location, à utiliser la terrasse sur le centre administratif de Vercorin pendant les périodes touristiques
- de refuser la vente d'un terrain bourgeoisial qui fait actuellement l'objet d'un droit de superficie;
- d'acquérir une nouvelle tondeuse pour les besoins du complexe scolaire de Chalais pour un coût de Fr. 12'700.- auprès de l'entreprise Masserey Nicolas;
- d'accepter le devis global des travaux de reconstruction de la galerie de la prise d'eau du Bisse de Riccard pour un coût total de Fr. 540'000.- et la part communale de Fr. 48'600.-;
- de ratifier les conventions et règlements de Sierre Anniviers Tourisme (SAT) qui définissent la participation de Vercorin Tourisme jusqu'à fin 2005 à Fr. 54'000.- et de la Commune de Chalais de Fr. 7500.-;
- d'un budget complémentaire pour faire une remise en état générale des sentiers pédestres de la commune;
- de solliciter la collaboration de Place Publique pour faire un appel à toute la population de fournir en prêt photos, images, témoignages de notre commune en vue d'une publication ultérieure financée par la Commune;
- d'accepter le budget du centre médico-social de Sierre pour 2002, prévoyant un coût par habitant de Fr. 20.50;

- d'adjuger le relevé des conduites et vannes dans le cadre de la mensuration fédérale au bureau ELZINGRE & ZEN RUFFINEN SA pour le montant de leur offre de Fr. 30'000.-;
- de présenter le projet d'investissement de la route de Chalais-Vercorin à la ville de ZURICH qui chaque année soutient financièrement des projets dans des communes de faible capacité financière;
- d'adjuger à l'ingénieur géologue Charly Berthod l'étude du projet de défense de la route de Chalais-Vercorin pour le montant de Fr. 12'444.-;
- d'accepter le budget de Fr. 12'000.- pour rafraîchir la signalisation existante et défectueuse;
- de mandater le Centre d'Etudes et Conseil en politique sociale (CFPS) pour établir les besoins en matière de structures d'accueil pour les familles de notre commune pour le prix de Fr. 7'000.-;
- d'arrêter les émoluments administratifs en matière de construction selon les tarifs ci-après publiés;
- de fixer dans un contrat les conditions d'évacuation des bennes à verres et à papiers dans nos déchetteries communales;
- de refuser l'offre d'achat d'une parcelle sise au Mayen des Tsabloz d'une surface de 3'600 m<sup>2</sup>;
- de confier les travaux d'entretien de la piste de randonnée de fond Vercorin – Grimentz, à l'OT de Grimentz;
- de faire effectuer les travaux de nettoyage des rives de la Réchy, au Triage forestier, pour un montant de Fr. 20'000.-;
- de revoir le tarif des frais administratifs pour le traitement des dossiers de construction;
- de confirmer la vente du Rhône, propriété de la Commune, au prix de Fr. 60.- le m<sup>2</sup>;
- de rejeter les oppositions émises contre le projet de la construction de la route sous le Bisse et de demander au Conseil d'Etat d'homologuer le tracé projeté;
- d'accepter le rattachement des routes privées au domaine public, à condition que celles-ci soit cédées à un prix maximum de Fr. 20.- et que la remise en état n'occasionne pas trop de frais d'entretien. Demeure réservé un appel en plus value de 50 à 75% à charge des propriétaires.
- de répondre négativement à la demande des parents du quartier des Zittes concernant la mise en place d'un transport scolaire (cf. texte ci-après).

## **LE CONSEIL A PRIS CONNAISSANCE**

- de l'avant-projet de la place de sport et de loisirs avec le catalogue des équipements souhaités;
- d'un rapport sur le tourisme et des options communales prises à ce jour qui ont été marquées par le développement du village touristique;
- de la création d'une association en vue de restaurer la maison dite «Le Château de Réchy»;
- d'une offre de vente de terrains industriels, dans la région des Grampraz sous Réchy, en zone industrielle et agricole, à proximité du triage forestier intercommunal;
- du projet d'équipements de toutes les zones à bâtir des villages de Plaine, notamment la construction des routes et des canalisations utiles pour viabiliser les terrains à construire non équipés;
- d'un rapport de la commission chargée de l'étude du dossier de la Crèche Communale et de la nécessité de procéder à une enquête pour mieux cerner les besoins de la population;
- d'un projet de construction d'une centrale thermique aux Iles Falcon qui permettrait de brûler des matériaux et des bois qui aujourd'hui ne trouvent pas preneurs sur le marché;
- d'un rapport de l'Officier fédéral de tir relevant que les prescriptions en vigueur sont respectées en ce qui concerne le stand de Réchy;
- du rapport final de la commission chargée d'aménager une bibliothèque multi-média au centre administratif de Vercorin;
- d'une demande des habitants du quartier du chemin du Désertet à Vercorin en vue de faire reprendre à la commune, sous certaines conditions, leur route privée faute d'obtenir les accords de tous pour procéder aux travaux d'entretien;

- de l'accord du Conseil d'Etat à ce que la Commune adjuge à l'entreprise Salamin Frères à Chalais les travaux de drainage et de stabilisation de la Forêt du Ban pour le montant de Fr. 391'551.-;
- qu'à partir du 1 juillet 2002, l'administration communale devra reprendre l'agence locale AVS;
- de l'intérêt d'une personne à reprendre le mayen de la Cure de Vercorin dans la région des Tsabloz afin de le rénover;
- de la demande par les organes du magasin de Réchy de procéder à un jointage d'une surface de pavage pour améliorer le passage du transpalette pour le prix d'environ Fr. 4'900.-. Le Conseil a donné un accord de principe mais aux frais de la société;
- du rapport de la commission de salubrité communale et des conclusions concernant les dépôts de matériaux sauvages, les prés non fauchés et les constructions insalubres;
- de la procédure exigée par le service de l'Environnement de l'Etat du Valais en cas d'assainissement de la gravière PELLANDA au Crétilon et de la nécessité d'établir un plan de remise en état;
- de plusieurs réclamations faites concernant l'encaissement des taxes des services publics et de la décision du Conseil d'Etat rejetant à cet effet le recours d'un citoyen (cf. arrêt résumé ci-après);
- d'une réclamation concernant le parcage sauvage de voitures à l'Impasse du Tour du Mont à Vercorin;
- du projet de défense des Evouettes (capture des eaux) et de le transmettre avec un préavis favorable à l'inspecteur forestier de l'arrondissement;
- d'une plainte contre le bruit engendré par la pratique du skate dans la cour d'école de Vercorin. Le Conseil a décidé de rejeter cette demande;
- des plans modifiés de la route sous le bisse de Vercorin et de la nécessité d'une nouvelle mise à l'enquête publique suite à ces modifications;
- du projet de loi du Conseil d'Etat sur la protection des animaux et des nouvelles obligations communales en la matière qui ont par ailleurs été contestées par le Conseil Communal;
- de la détermination du Service des Communes concernant la consultation des documents tant lors des mises à l'enquête

publique des dossiers constructions que de la consultation publique des comptes communaux (cf. directives annexées);

- du décompte final de la construction du centre forestier intercommunal s'élevant à Fr. 820'000.- dont Fr. 173'000.- à charge des communes et bourgeoisies partenaires ce qui représente pour la Commune de Chalais une part de Fr. 49'040.- (28,22% de l'aire forestière);
- du souhait des Amis du vallon de Réchy d'organiser en 2003 une exposition itinérante sur le vallon de Réchy vu par les peintres;
- d'un rapport concernant l'installation du curé Daniel Reynard à la Paroisse de Vercorin et de travaux à effectuer;
- d'un rapport concernant la sécurité aux places de travail, selon la directive CFST 6508 et de l'obligation faite aux communes de prendre les mesures adéquates;
- de la décision du Conseil d'Etat suite à la plainte concernant la circulation dans le secteur des Harroz et des mesures qui doivent être prises en accord avec la police cantonale et la commission de signalisation routière;



*Notre révérend Curé,  
serein malgré l'administration des 2 paroisses*

- du versement par l'Etat du Valais d'un acompte supplémentaire de Fr. 380'000.- concernant les subventions de l'école de Vercorin portant la subvention à Fr. 1'300'000.- sur un total de Fr. 1'900'000.-;
- du décompte du bus navette Vercorin - Anniviers pour la saison d'été de 2001 à charge de la commune de Chalais de Fr. 6800.-;
- de la démission avec effet immédiat de l'enseignante ACM Sybille Fournier pour des raisons de déménagement dans le canton de VD;



Coop:  
contrat prolongé d'une année.

- du rapport de Terenzio Angelini sur les finances communales;
- d'un rapport de mise à jour de l'ensemble de la signalisation publique de la commune de Chalais;
- de la prolongation du contrat avec la Coop à Chalais jusqu'à fin août 2002;
- de la répartition des frais de construction du mur de la Bouca ( près des tunnels de Briey ) de Fr. 675'000.- étant répartis à raison 75% à l'Etat et 25% à charge de Chalais, Chippis, Grône et Sierre;
- du report des travaux d'assainissement de la forêt de la Sapine et du Ban, au printemps 2002;
- que les taxations communales des nouvelles constructions 2001 s'élevaient pour l'ensemble de la Commune de Chalais à Fr. 3'200'000.-;
- de l'engagement au sein de l'OT de Vercorin, en remplacement de Mlle Gaëlle Melly, de Mme Christine Eden (80%) et Mme Jannick Varonne-Dubuis, animatrice (30%);

## AUTRES ACTIVITÉS

- **25 août:**  
Inauguration de la Place de Réchy
- **26 août:**  
Installation du curé Daniel Reynard à la paroisse de Vercorin
- **31 août:**  
Rencontre des Conseils de Chalais / Grône / Chippis et St-Léonard
- **3 septembre:**  
Réunion des copropriétaires de la zone industrielle de Grampraz
- **4 septembre:**  
10<sup>e</sup> Anniversaire du Home de Chalais



Home de Chalais,  
septembre 2001, 10 ans déjà.

- **7 septembre:**  
AG de l'Association des Théâtres Amateurs Valaisans à Chalais
- **10 septembre:**  
Assemblée générale d'AIDA à Vissoie
- **19 septembre:**  
Service de l'environnement - Gravière Pellanda
- **20 septembre:**  
Amicale des anciens magistrats, Grächen
- **21 septembre:**  
Assemblée générale Techno-Pôle à Sierre
- **24 septembre:**  
Assemblée de Sierre Région à Sierre
- **29 septembre:**  
Développement durable à Vissoie
- **1<sup>er</sup> octobre:**  
Assemblée des consortages de Zamplan Crétillon
- **2 octobre:**  
Vision locale Parc Aventure à Sigeroulaz
- **4 octobre:**  
Assemblée générale du CRED (centre romand d'enseignement à distance)

- **16 octobre:**  
Assemblée de la Fédération des communes valaisannes
- **16 octobre:**  
Assemblée des Présidents des sociétés locales
- **17 octobre:**  
Réception des organisateurs du Rallye du Valais à Vercorin
- **18 octobre:**  
Séance des transports publics Sierre-Sion
- **5 novembre:**  
Assemblée de Sierre Région à Vissoie
- **6 novembre:**  
Assemblée des délégués de la STEP de Granges
- **8 novembre:**  
Soirée théâtre «Les Caprices de Marianne» avec les Autorités du district, invitées par le Conseil communal de Chalais
- **9 novembre:**  
Sortie du Conseil et des anciennes autorités 1997-2000
- **24 novembre:**  
90 ans de M. Joseph Mittaz
- **27 novembre:**  
Assemblée des délégués de l'Hôpital de Sierre
- **7 décembre:**  
Réception des nouveaux citoyens (classe d'âge 1983)
- **13 décembre:**  
90 ans de M. Fernand Zuber

## DOSSIERS SOUMIS À L'EXAMEN DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

### Augmentation de la taxe d'ordures

Les services publics sont largement déficitaires et les investissements à amortir accumulés au fil de ces dernières années sont considérables pour l'eau potable avec près de 7 millions d'amortissements cumulés.

Au 31.12.2000, la situation des comptes séparés se présentait de la manière suivante:

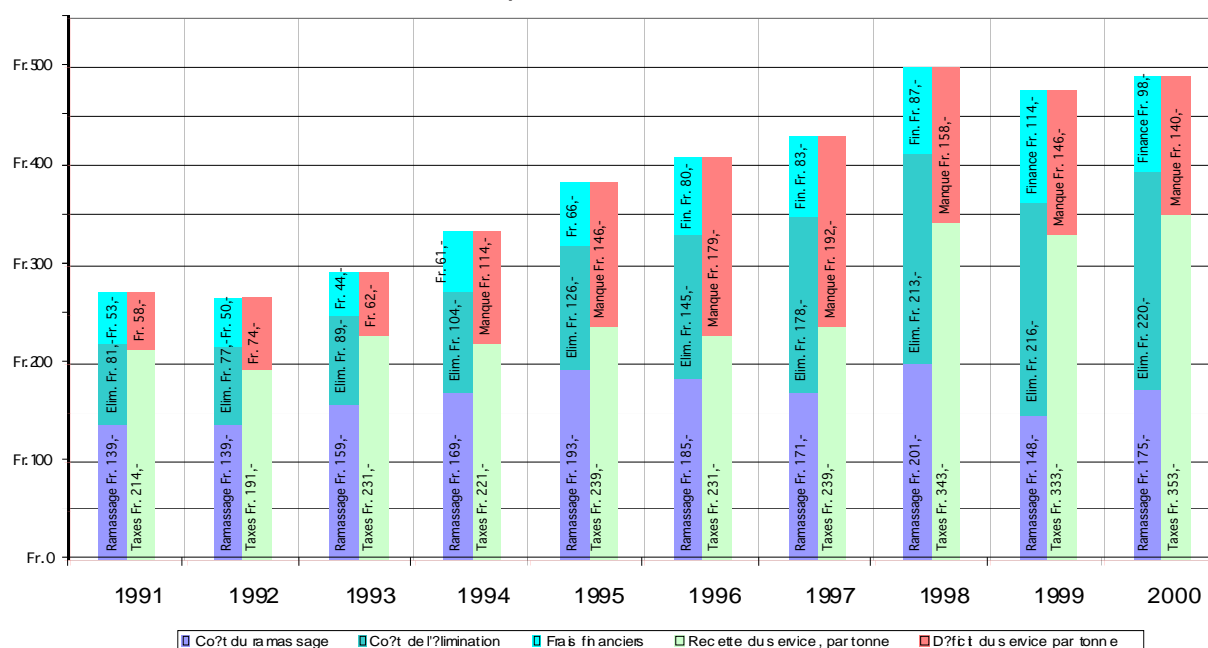
Solde à amortir:

**Eau** Fr. 7'090'332.-    **Egouts** Fr. 1'576'046.-    **Ordures** Fr. 1'101'438.-

Le service des égouts, largement subventionné, est en meilleure situation.

Les charges d'investissements des ordures n'ont cessé d'augmenter. Les frais de fonctionnement à l'UTO et l'exploitation des déchetteries ont engendré un déficit de Fr. 100'000.- par année.

Evolution du coût de chaque tonne d'ordure et de son financement



Les économies ont été faites et il y a lieu de financer cette prestation en vertu du principe du pollueur-payeur. Dès lors, la taxe d'ordures va être augmentée de 50% de manière linéaire.

Taxes d'ordures	2001	dès 2002
Appartement jusqu'à 2 pces	139.05	194.—
Appartement de 3 pces	155.75	217.—
Appartement de 4 pces et +	172.45	240.—
Bureaux	1.66	2.30
Hôtel et cafés	3.33	4.70
Entreprises diverses	166.90	233.—
Mayens (zone mayen)	55.60	78.—

La TVA de 7,6% est facturée en sus.

### Déchetteries

Il a été décidé d'offrir la **gratuité** du service des déchetteries eu égard au faible montant qui est encaissé. En revanche, les déchets professionnels devront être évacués directement à l'UTO, sous réserve des végétaux.



Un container à habits à l'entrée des déchetteries

### Nouvelles dispositions réglementaires

1. Les taxes du service de l'hygiène sont augmentées de 50%, selon le tarif arrêté ci-dessus.
2. L'utilisation de la déchetterie est gratuite.
3. Le Conseil établira une liste des déchets encombrants qui seront frappés d'une taxe de dépôt comprise entre un minimum de Fr. 20.— et un maximum de Fr. 100.—
4. La liste sera affichée dans les déchetteries.

5. Pour le surplus, toutes les dispositions réglementaires prévues par le règlement de police en la matière sont maintenues sans autre changement.

### Etat de la jurisprudence du Conseil d'Etat en matière de taxes communales

Par décision du 10 octobre 2001, le Conseil d'Etat a rejeté le recours d'une personne qui refusait de payer une taxe au motif qu'elle disposait de deux résidences mais qu'elle ne les habitait qu'alternativement durant l'année. Par conséquent, elle contestait de devoir s'acquitter à double des taxes d'eau, d'égouts et d'ordures.

### Résumé de l'argumentation juridique:

1. Les taxes constituent des taxes d'utilisation, à savoir la contrepartie périodique dont s'acquittent les propriétaires fonciers pour bénéficier du droit d'utiliser les équipements publics d'approvisionnement, d'évacuation et de traitement des déchets qu'ils génèrent.
2. L'avantage économique retiré par chaque bénéficiaire d'un service public est souvent difficile, voire impossible à déterminer en pratique raison pour laquelle la jurisprudence admet que les taxes soient fixées de manière schématique et tiennent compte de normes fondées sur des situations moyennes.
3. Toute personne soumise à l'obligation de payer un émolument relatif à l'utilisation d'un service public ne peut y échapper quand bien même elle n'utilise pas en fait ce service car une vérification systématique de l'utilisation effective se révèle quasiment impossible.
4. En d'autres termes suivant la jurisprudence du Tribunal Fédéral et la doctrine, une collectivité publique peut, sans violer le principe constitutionnel de l'égalité de traitement, astreindre au paiement d'une taxe d'eau, d'ordures ou d'égouts, ceux de ses administrés qui n'utilisent pas ces services, bien qu'ils en aient la possibilité.



5. Il faut cependant que l'utilisation de ces services soit obligatoire car la mise sur pied et leur maintien avec, corrélativement, la possibilité pour les administrés d'y recourir en tout temps, est dans ce cas, la contrepartie de l'émolument. L'émolument est dû quelle que soit l'intensité de l'utilisation du service par le redevable.

Contre ces principes, un recours a été interjeté auprès du Tribunal Cantonal et la décision est attendue pour le printemps prochain.

### **Les Compteurs d'eau**

La maîtrise de l'eau est un défi pour tous les pays. Nous qui ne connaissons pas de problèmes d'alimentation devons être très sensibles à la valoriser.



*Maîtriser l'eau pour demain*

Jusqu'à ce jour, les Conseils respectifs ont toujours accordé une importance capitale à ce service. Les nombreux engagements témoignent de cette volonté de ne pas dépendre de tiers, ni d'attendre les problèmes pour les régler.

L'alimentation de notre commune est assurée. La distribution aussi. Il nous reste à développer le réseau d'irrigation, en collaboration avec les consortages très actifs par ailleurs. (Bisse de Vercorin, Bisse de Briey, Bisse de Riccard).

Dans ce sens, le Conseil vous présente son programme d'action pour ce service. Il consiste:

1. à engager les études nécessaires pour doter l'ensemble de la commune de compteurs d'eau individuels;
2. à revoir le règlement de perception des taxes d'eau et d'égouts en fonction de cet élément;
3. à récupérer les eaux de sources des Evouettes et de l'Ar-de-Bran dans le cadre des projets d'assainissement forestier de ces deux secteurs;
4. à valoriser le surplus d'eau en partenariat avec les communes intéressées.

Ce dossier pour le mener à bien dans le sens souhaité nécessite un gros investissement, en travaux de réflexion, de coordination intercommunale et de préparation administrative.

Le Conseil s'est déclaré prêt à s'investir dans cette direction et il entend vous soumettre le principe d'introduire les compteurs d'eau généralisés sur toute la commune.

Si l'assemblée se prononce favorablement, alors l'étude sera entreprise dans ce sens et un rapport sera présenté en décembre 2002. Et fort de ce rapport, l'assemblée primaire votera définitivement l'introduction des compteurs ou confirmera l'état existant.

<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
Contrôle de la consommation	Installation d'un compteur
Économie	Taxe de location
Qui consomme paye	Relevé administratif
Meilleure justice pour les taxes	Entretien
Prévention dans les abus	Répartition interne

La liste des avantages et inconvénients et surtout leur pesée des intérêts avec les coûts pourront être présentés dans le rapport de 2002.

Il apparaît dans tous les cas que les frais de fonctionnement du service ne seront pas réduits au contraire. En revanche, ils seront répartis avec plus d'équité, en fonction du principe utilisateur-payeur.

## Emoluments administratifs concernant la procédure de construire

La loi sur les constructions permet aux communes de facturer les frais administratifs nécessités par le traitement des dossiers. En outre, avec l'introduction de la mensuration fédérale, le relevé des bâtiments doit nécessairement se faire par le géomètre conservateur.



*Emoluments revus  
pour le traitement  
des dossiers de construction*

Le Conseil a donc arrêté les nouveaux tarifs qui seront appliqués à partir du 1 janvier 2002.

### Frais de conservation des mensurations cadastrales

- Cabane et annexe Fr. 50.-
- Bâtiment individuel 4 à 6 angles Fr. 350.-
- Bâtiment individuel  
supérieur à 6 angles Fr. 450.-
- Immeuble Fr. 700.-

### Frais de traitement des dossiers constructions

- Cabane et annexe Fr. 50.-
- Bâtiment individuel 4 à 6 angles Fr. 350.-
- Bâtiment individuel  
supérieur à 6 angles Fr. 450.-
- Immeuble Fr. 700.-



*Relevé géométrique  
pour toutes nouvelles constructions*

## Cautionnement à la STEP de Granges

D'importants travaux ont été rendus nécessaires à la suite de nouvelles exigences fédérales en matière d'environnement au chapitre duquel il y a lieu de relever le raccordement des eaux traitées au Rhône. Le coût de ces travaux s'est élevé à quelque Fr. 1,8 million.

Après déduction des subventions, le solde à charge des communes partenaires a été financé par un crédit LIM de Fr. 432'000.- et un crédit bancaire de Fr. 600'000.-

Ce crédit LIM a été autorisé par l'assemblée primaire le 13.12.1999.

Reste à accepter le cautionnement solidaire exigé par le Crédit Suisse pour un montant de Fr. 720'000.- Les autres cautions de ce compte sont les communes de Sierre, Lens et Grône.



*Le 15 août à Briey: une belle fête patronale.*

## DOSSIERS EN COURS

### Projet d'Adrenaline Parc à Sigeroulaz/Vercorin

#### **Description du projet**

Le projet consiste à créer un parc d'activités suspendu dans les arbres, avec une dizaine de sites de jeux, sur une surface globale de 15 ha environ, constituée de pâturages boisés. Près de 100 activités pourraient être proposées, sous la forme d'un cheminement progressif de parcours successifs à difficulté croissante. Chaque parcours comprendrait des activités différentes notamment:



L'alpage de Sigeroulaz

- les échelles de cordes
- des tyroliennes
- des ponts suspendus
- des traversées de filets
- de sauts de tarzan
- des lianes
- des ponts népalais etc.

Un parcours pour enfants (7 à 12 ans) y est également prévu avec un mini-parcours, style jardins d'enfants pour les 3 à 6 ans.



Vision locale pour le projet  
Parc Aventure à Sigeroulaz

#### **Localisation du projet**

Ce parc serait créé autour de la buvette de l'Etable à Sigeroulaz. On emprunterait la télécabine jusqu'à la station intermédiaire et les clients se rendraient à la buvette de l'Etable pour s'équiper (baudrier, salopettes, casques etc.) . Puis les usagers suivraient un cheminement balisé et sécurisé vers les différents parcours du parc avec une durée moyenne de parcours de 2 h 30 à 3 h. La buvette offrirait les services d'une petite restauration sur place avec des espaces de pique-niques à agré-  
menter.

#### **Budget d'investissement**

Tous les aménagements avec les constructions du parcours sont estimés à Fr. 350'000.-.

Avec une ouverture de 150 jours par année et la visite de 6'000 personnes le budget de fonctionnement prévoit des recettes de Fr. 237'000.- qui couvrirait les frais d'exploitation qui seraient du même ordre.

#### **Planning**

La mise à l'enquête devrait intervenir d'ici la fin de l'année et l'inauguration du parc est prévue pour l'été 2002.

#### **Participation de la commune et de la Bourgeoisie**

L'exploitation du parc se ferait par une société à constituer. Le Conseil ne s'est pas opposé, sur le principe, à participer au capital de la future société anonyme

En outre, la Bourgeoisie mettrait à disposition les terrains nécessaires, sous forme de contrat de location contre une rémunération de 1% des recettes à partir de la 3<sup>e</sup> année.

Les autres partenaires à cette société sont la Télécabine, société initiatrice et quelques commerçants intéressés à ce nouveau parc aventure qui pourrait compléter l'offre touristique du village de Vercorin.

## Transport scolaire

Une demande a été adressée au Conseil Communal concernant l'organisation ou la participation à un transport scolaire pour le quartier Eden. L'importance du sujet mérite que le Conseil fasse part de sa détermination de principe.

Ce dossier a été évalué en fonction de nos obligations légales et au regard également de la pratique instaurée et préconisée par le Département de l'Education, de la Culture et des Sports.



La sécurité des enfants:  
un souci permanent

Au terme de notre analyse, nous avons rejeté cette demande aux motifs suivants:

- le temps du parcours entre le quartier Eden et le bâtiment scolaire est acceptable, selon les normes et les directives légales;
- la mise en place d'un tel soutien entraînerait inévitablement d'autres demandes pour des quartiers différents et notamment les Grampraz;
- par égalité de traitement, le Conseil devrait généraliser sur l'ensemble de la Commune les transports scolaires;
- dès lors, il n'y aurait aucune raison objective de ne pas prendre en considération des demandes qui pourraient provenir du village de Vercorin dont certaines maisons d'habitation se trouvent autant éloignées du centre scolaire que les immeubles Eden;
- ces mesures entraîneraient des dépenses non négligeables même si votre demande est limitée, dans un premier temps, à ne mettre à disposition qu'un bus scolaire.

Quant aux problèmes liés au parcage des voitures, le Conseil Communal estime qu'il n'est pas absolument nécessaire que les

parents viennent avec des véhicules jusque dans la cour d'école.

Les véhicules peuvent être parqués à proximité de la cure ou au centre du village, près de la Poste et les enfants peuvent aussi faire quelques centaines de mètres à pied.

De nombreux élèves du même âge se rendent à l'école de cette manière et jusqu'à ce jour, nous n'avons déploré aucun accident, ce qui démontre bien que le trajet est parfaitement sécurisé.

Pour toutes ces raisons, le Conseil a décidé de ne pas entrer en matière concernant cette demande.

## Subventions aux sociétés locales pour l'année 2001

Nom de la société	Montant
Société de Musique l'Avenir	Fr. 7'000.00
Société de Chant l'Espérance	Fr. 5'000.00
Ski-Club "Brentaz"	Fr. 2'000.00
Ski-Club Vercorin-Chalais	Fr. 1'000.00
Tennis-Club Chalais	Fr. 2'000.00
Tennis-Club Vercorin	Fr. 1'000.00
Football-Club Chalais	Fr. 2'000.00
EDELWEISS Loisirs	Fr. 1'500.00
Club des Pêcheurs	Fr. 0.00
Société des Jeunes	Fr. 1'000.00
Société Fédérale de Gym	Fr. 2'000.00
Amicale des Accordéonistes	Fr. 1'000.00
Chanson de Vercorin	Fr. 1'000.00
Chœur "La Clé du Bonheur"	Fr. 500.00
<b>TOTAL</b>	<b>Fr. 27'000.00</b>

## Subventions communales aux frais d'écologie des élèves ne fréquentant pas les écoles primaires de la Commune de Chalais et du Cycle d'Orientation de Grône

Il arrive que pour certaines raisons un élève fréquente une autre école que celle dont tous les frais sont pris en charge par la Commune. Afin de traiter les demandes dans le cadre de directives claires et précises, le Conseil communal a arrêté un règlement qui précise les conditions de cette participation et les montants alloués:

Directives arrêtées par le Conseil Communal:

1. Les élèves en scolarité obligatoire doivent fréquenter les écoles primaires de la Commune de Chalais et le Cycle d'Orientation de Grône.
2. Les enfants domiciliés dans un endroit isolé peuvent être autorisés à fréquenter l'école d'une commune voisine, si celle-ci est sensiblement plus rapprochée.  
Dans ce cas, la Commune de Chalais paie directement les frais d'écolage.
3. Une autorisation également peut être donnée à un enfant pour lui permettre de fréquenter l'école de sa langue maternelle ou de sa confession. Les frais supplémentaires sont à la charge des parents. La part communale est fixée à Fr. 700.- pour l'écolage primaire et Fr. 2585.- pour le Cycle d'Orientation.
4. En cas de placement dans une autre école publique, pour des raisons médico-pédagogiques dûment confirmées par un rapport du Service Médico-Pédagogique, et approuvé par la Commission scolaire et l'Inspecteur scolaire, la Commune de Chalais paie les frais d'écolage et les frais de transport.
5. La durée de la scolarité obligatoire est de 9 ans. En règle générale, elle comprend 6 années d'école primaire et 3 années de cycle d'orientation. Les élèves ont la possibilité de fréquenter une quatrième année de cycle d'orientation auprès du CO de Grône. Dans ce cas, la Commune de Chalais prend à sa charge les frais de transport et d'écolage.
6. En cas de fréquentation de cette quatrième année, dans une classe publique bilingue, les frais supplémentaires sont à la charge des parents. Actuellement, la participation communale pour les frais d'écolage et de transport est fixée à Fr. 2585.-.
7. La Commune ne participe pas aux frais des écoles privées, ni ne participe aux frais de formation au-delà de la scolarité obligatoire, sous réserve des articles ci-dessus.

**Pour bénéficier de la subvention communale, une autorisation du conseil est nécessaire.**

### **Transfert de l'agence AVS à l'administration communale**

La loi d'application de la loi fédérale sur l'AVS prescrit que dans un délai de 5 ans après son entrée en vigueur, l'agence locale AVS devra en principe être intégrée à l'administration de la commune concernée.

Près de 95 agences locales AVS vont être rattachées aux Communes et en ce qui nous concerne, le délai a été fixé par la caisse de compensation au 1er juillet 2002.

Un défraiement forfaitaire sera versé à la commune pour la tenue de l'agence locale AVS qui sera, sur la base des données de 2001, d'environ Fr. 9200.-.

Le service AVS doit:

- donner les renseignements de base sur les prestations sociales gérées par la Caisse;
- délivrer les formules de demandes de prestations et au besoin aider les assurés ou les affiliés à les remplir;
- signaler les changements importants touchant à la situation des assurés;
- effectuer des enquêtes demandées par la Caisse;
- participer aux cours de formation mis sur pied par la Caisse.

Le Conseil Communal n'a pas encore arrêté les modalités de cette organisation qui pourra au besoin se faire, par un contrat privé, avec l'actuel agent AVS.

### **Instabilités du versant de la Forêt du Ban, Vercorin**

La forêt du Ban est sujette à des instabilités de terrain. Les mayens des Tsables et les routes qui les desservent, situées immédiatement en dessous, sont menacées par une recrudescence de ces phénomènes, et particulièrement par des blocs de rocher mis en mouvement par des coulées boueuses.

La route cantonale Vercorin – Itravers pourrait également être atteinte. Une première étape de travaux d'assainissement a été réalisée entre 1990 et 1993. Des coulées de boue ayant atteint la route d'alpage Sigeroulaz – Les Planards, au printemps 1995 et au printemps 1999, témoignent de l'activité des instabilités et de la nécessité de poursuivre l'assainissement du versant.

Un bloc de rocher de plusieurs m<sup>3</sup> a dévalé le versant et s'est arrêté dans le bisse de Vercorin au cours des événements de 1995.

D'un point de vue hydrogéologique, de nombreuses venues d'eau et zones humides parsèment le versant de la forêt du Ban. Certaines ne sont présentes qu'au printemps, au moment de la fonte des neiges, d'autres subsistent toute l'année. Presque toutes sont associées à des zones de glissement actif.

### **Cartographie des phénomènes d'instabilité**

Il est possible de distinguer trois zones principales d'activité dans la forêt du Ban:

- la première, à l'ouest de la forêt, est centrée autour du torrent de la Déchenduaz, aujourd'hui empierré; cette zone a fait l'objet d'un assainissement entre 1990 et 1993; aucune coulée boueuse n'a été observée depuis
- la deuxième, située en-dessous du sentier forestier menant à Ladebran, est recoupée par la route d'alpage Sigeroulaz – Les Planards, avec des couloirs actifs qui se prolongent vers l'aval dans le secteur des Tsables
- la troisième zone est comprise entre le sentier menant à Ladebran et la route d'alpage de Sigeroulaz – Les Planards; c'est la zone la plus active de la forêt du Ban, où ont été recensés deux couloirs de glissement très actifs parcourus de coulée boueuse; des blocs rocheux, associés aux coulées boueuses, pourraient être déstabilisés et dévaler dans le versant de la forêt.

C'est dans ce troisième secteur que les travaux sont projetés et qu'à la suite d'un appel

d'offres, ils ont été adjugés à l'entreprise Salamin Georges & Fils à Chalais, pour le montant de Fr. 391'551.-.

Subventionnés à raison de 90%, ces travaux seront entrepris au printemps 2002 et une étude complémentaire est en cours pour voir l'opportunité de collecter les eaux de source directement dans le réservoir de Vercorin.

### **Le «Château de Réchy»**

La presse a fait état d'un rebondissement dans le dossier dit du Château de Réchy dans la mesure où une association s'est créée en vue de la restauration de cette bâtisse. Il convient de rappeler la position du Conseil, afin d'éviter toute interprétation à ce sujet.

La décision de démolition du Conseil Communal a été prise pour des raisons de sécurité et d'inaction du propriétaire du bâtiment. Face à l'attitude passive du propriétaire et à son refus d'entreprendre de sérieux travaux d'assainissement du bâtiment, le Conseil a dû se substituer à ce dernier et prendre les décisions à sa place.

Le coût de la transformation du bâtiment a été devisé à près de Fr. 1,2 mio. Le Conseil a jugé trop onéreux cet investissement pour la valeur contestable de cette maison. Il a donc décidé la démolition du bâtiment, en impartissant au propriétaire un délai de deux mois pour exécuter ces travaux. La décision du Conseil a été notifiée à l'intéressée en date du 10 mai 2001.

Contre cette décision un nouveau recours a été interjeté auprès du Conseil d'Etat, suspendant ainsi les effets de celle-ci.

Dans l'intervalle, le Conseil a été informé qu'un groupe sérieux et responsable se déclarait prêt à investir sans délai pour entretenir et rénover le bâtiment. Le Conseil n'a aucune raison de s'y opposer et veillera à ce que les travaux se réalisent conformément au programme annoncé.

L'exécution de la décision de démolir et sa remise en état qui sera le fait de la commune

de Chalais si cette association ne concrétise pas ses engagements, est estimée entre Fr. 80'000.- et Fr. 100'000.-, y compris l'expropriation des annexes qui deviendra obligatoire (notamment le dépôt mitoyen de M. Devanthéry Fernand).

Dès lors, au terme de la démolition et de sa procédure d'encaissement vouée à l'échec, la Commune se retrouvera propriétaire d'une parcelle de terrain d'un peu plus de 180 m<sup>2</sup> pour un prix d'environ Fr. 500.- le m<sup>2</sup>. C'est très cher payé pour une place dont l'affectation publique est fort discutable.

Dans tous les cas, démolition ou entretien pour des raisons de sécurité, la Commune aura des frais à avancer. Tant mieux pour la commune si cette association prend le relais. Affaire à suivre.

### **Chalais autrefois .....**

Vos greniers, armoires et réduits sont certainement remplis de vieux souvenirs. Là une photo, là un écrit, un tableau, un document qui nous parle de notre passé, de notre histoire. En collaboration avec Place Publique, le Conseil Communal souhaiterait inventorier ces témoignages pour en faire un jour une publication.

Alors n'hésitez pas. Si vous êtes dépositaire d'un support digne d'intérêt, contactez-nous ou faites le savoir à la rédaction de Place Publique, le temps de scanner votre docu-

ment et vous pourrez à nouveau en disposer sans contrainte comme jusqu'à présent.

### **Place de sport de loisirs**

Le projet des aménagements sportifs de notre commune a été présenté au Conseil Communal.

Il s'agit d'un plan d'intentions de la commission chargée d'inventorier les besoins et de les répartir dans cette importante zone que Bourgeoisie et Commune peuvent disposer entre le plan d'eau des pêcheurs et les terrains du FC Chalais. La commission communale a apporté une contribution excessivement intéressante à ce projet et il appartient maintenant au Conseil de se déterminer.

De nombreux problèmes doivent être encore résolus, notamment l'enveloppe budgétaire que le Conseil veut arrêter et proposer à l'assemblée primaire, puis le financement de ces équipements, la mise à l'enquête publique et surtout le bon fonctionnement de ces installations en collaboration avec les sociétés concernées.

Dans notre budget 2002, le Conseil a prévu un montant qui permettra de régler les dernières expropriations de terrain ainsi que des frais d'études complémentaires que nécessite cette importante réalisation. Rendez-vous en juin ou en décembre 2002 au plus tard. Le projet d'ensemble sera présenté à l'une ou l'autre de ces assemblées primaires avec la demande de crédit correspondante.



*Il était une fois la commune...*

## BUDGET 2002

Le budget 2002 s'inscrit dans une certaine inconnue. En effet, les recettes fiscales doivent être appréciées en fonction de la nouvelle loi et des abattements qui y sont prévus. Les services de l'Etat, sur la base des taxations encours nous annoncent une baisse de 2 à 4%. Nous avons retenu 3% sur la moyenne des recettes de 1999 – 2000.

Le découvert du service de l'hygiène (ordures ménagères et déchetteries) n'est plus acceptable. Avec les taxes actuelles, ce déficit atteint Fr. 100'000.- par an.

Les frais de traitement à l'usine d'incinération sont chaque année en augmentation. Le coût d'exploitation de nos décharges, les frais de transport, avec les nouvelles redevances ne nous permettent pas de stabiliser les frais du service.

Nous avons donc décidé d'augmenter les taxes et de faire une réflexion globale sur le financement des services publics.

Ces comptes représentent au 31.12.2000 les découverts suivants:

	Taxes 2000	Frais 2000	Bénéfice / déficit 2000	Amort. 2000	Découvert au 31.12.2000
Service des eaux	543'296.-	426'217.-	117'079.-	226'690.-	4'103'809.-
Service des égouts	468'010.-	320'020.-	147'990.-	19'491.-	911'562.-
Service de l'hygiène	372'711.-	458'755.-	- 86'044.-	61'543.-	1'230'400.-

Pour le surplus les caractéristiques du budget 2002 se présentent comme suit:

- Augmentation des charges de personnel dues au renchérissement de 1%;
- Masse salariale de Fr. 25'000.- en plus occasionnée par l'engagement d'une secrétaire auxiliaire à 40 – 50%;
- Les frais de représentation et réceptions concernent notamment l'achat de vin pour Fr. 20'000.-, le souper du personnel enseignant, administratif et travaux publics pour Fr. 7'000.-, les anniversaires des nonagénaires Fr. 4'000.-, les réceptions de groupes Fr. 6'000.-, la sortie des anciens magistrats Fr. 2'000.-;
- La caisse de compensation verse Fr. 9'000.- par année à l'agent AVS. La reprise par la commune à partir du 1.07.2002 de l'agence AVS locale engendre une recette de Fr. 4'500.-;
- Le relevé des bâtiments par le géomètre sera facturé partiellement aux proprié-

taires des terrains concernés pour un montant de Fr. 6'000.-;

- La réduction des recettes des autorisations communales provient de l'exonération à partir du 1.01.2002 des taxes aux établissements publics des heures supplémentaires;
- La location des abris concerne exclusivement l'armée qui organise en principe 2 cours par année sur notre commune (Fr. 4'000.- par cours);
- La participation à l'école de solfège a été augmentée de Fr. 4'000.- pour tenir compte d'un cours organisé dans les écoles de Vercorin;
- L'ouverture de la bibliothèque de Vercorin dans le centre administratif est prévue pour Pâques et les dépenses effectives seront augmentées de Fr. 7'000.- par rapport aux comptes 2000;
- Les frais de la paroisse de Vercorin concernent les charges de personnel qui sont en diminution du fait du regroupement des paroisses de Chalais et Vercorin;



- Le subside aux sociétés locales est de Fr. 27'000.- pour l'année 2002 à quoi s'ajoutent des cotisations diverses et des soutiens culturels ponctuels;
- La participation aux frais des hôpitaux est en négociation. Elle s'élevait à Fr. 175'000.- en 2000, à Fr. 222'000.- en 2001 et une estimation à Fr. 240'000.- a été arrêtée pour le budget 2002;
- Le service d'assistance occasionne des dépenses estimées à Fr. 80'000.-. Ces dépenses se sont élevées à Fr. 89'000.- en 2000;
- La participation à la caisse maladie est arrêtée à Fr. 250'000.-. Ce montant sera réparti en fonction d'un nouveau règlement à l'étude;
- La diminution du chômage a des répercussions sur le fonds pour l'emploi qui passe, au Canton de 3 millions à 1,5 million, raison pour laquelle la dépense inscrite au budget est de Fr. 12'000.-;
- L'engagement d'un employé communal supplémentaire aux travaux publics, en collaboration avec Vercorin Tourisme augmente le coût du service. Vercorin Tourisme payera un montant Fr. 25'000.- à la commune à titre de participation pour les travaux qui seront exécutés par les TP pour le compte des intérêts touristiques;
- La part communale aux frais d'entretien des routes cantonales s'élève à Fr. 110'000.-;
- Les Communes ont l'obligation d'entretenir les sentiers pédestres, de les signaler. Le coût du service s'élève à Fr. 12'000.- dont Fr. 7000.- de salaire;
- Les émoluments administratifs en matière de construction ont été revus et expliquent la légère correction de Fr. 23'000.- à Fr. 27'000.-;
- La participation aux frais du Bisse de Riccard de Fr. 24'300.- concernent des travaux d'entretien et construction à la prise d'eau, reconnus par les AF;
- Les frais de promotion touristiques à AIDA et selon la nouvelle appellation au SAT (Sierre - Anniviers - Tourisme) a été arrêtée jusqu'en 2005. Pour la Commune de Chalais, ces frais s'élèvent à Fr. 7500.- de cotisations et à Fr. 10'000.- de contributions à la taxe de promotion touristique;
- Pro Lavioz: il s'agit d'une participation de Fr. 6000.- aux frais de fonctionnement et de Fr. 10'000.- de remboursement du crédit LIM;
- Le 7% de la consommation d'électricité de l'ensemble de la Commune est ristourné aux communes et valorisé à 10 ct. Le kW ce qui représente des recettes de Fr. 125'000.-;
- Les recettes des personnes physiques ont été calculées sur la moyenne 1999/2000 en tenant compte d'une diminution de 3%;
- Toutes les autres recettes du compte Finances et impôts sont estimées sur la base de taxations provisoires pour l'année 2001, d'où une certaine incertitude avouée;
- L'impôt sur les gains immobiliers est estimé à la hausse compte tenu qu'il n'y a plus d'exonération au terme des 25 ans de possession;
- Le compte hygiène (service des ordures) a été autofinancé et les taxes devront être revues à la hausse. Demeure réservée l'approbation de l'assemblée primaire;

Au vu de tous ces motifs, le compte fonctionnellement présente des recettes de **Fr. 8'059'251.-**, pour des dépenses de **Fr. 6'891'496.-**, ce qui laisse une marge d'autofinancement de **Fr. 1'167'755.-**.

Quant aux **investissements** le budget prévoit d'autofinancer les dépenses engagées de telle sorte que l'endettement de la Commune ne serait pas augmenté.

Avec des dépenses brutes de **Fr. 1'541'000.-** et des recettes de **Fr. 662'000.-**, il en résulte un investissement net de **Fr. 879'000.-** et en tenant compte de la marge d'autofinancement, l'excédent de financement devrait s'élever à **Fr. 288'755.-**, montant consacré à l'amortissement de la dette communale.

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		BUDGET 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
01	<b>Administration générale</b>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
01.300.00	Indemnités des autorités	88'745.20		105'000.00		106'000.00	
01.300.30	Bureau de vote, élections	6'026.50		4'000.00		2'500.00	
01.300.50	Commissions communales	15'550.25		19'000.00		19'000.00	
01.301.00	Personnel du bureau communal	257'405.40		280'000.00		304'000.00	
01.303.00	Charges sociales	55'441.05		70'000.00		80'000.00	
01.310.00	Fournitures de bureau et mobilier	45'543.30		40'000.00		40'000.00	
01.311.00	Achat de cartes d'identités	4'162.45		4'000.00		4'100.00	
01.317.00	Représentations et réceptions	39'172.05		40'000.00		45'000.00	
01.317.02	Festivités de l'an 2000	34'093.00					
01.317.03	Recensement 2000	18'519.95					
01.317.04	Exposition Ed. VALLET	10'210.00					
01.317.05	Drapeau communal	14'916.70					
01.318.00	Information communale	10'522.05		10'000.00		10'000.00	
01.318.10	Contrôle de la comptabilité	3'800.00		5'000.00		4'500.00	
01.318.20	Ordinateurs et programmes	17'609.65		26'000.00		26'000.00	
01.318.30	Frais d'encaissement	10'475.60		10'000.00		10'000.00	
01.318.40	Frais juridiques	6'600.00		2'000.00		2'000.00	
01.318.50	Frais de port et CCP	36'337.52		35'000.00		35'000.00	
01.318.60	Frais de téléphones	13'385.10		13'000.00		13'000.00	
01.318.70	Assurance RC communale	7'187.10		7'150.00		7'200.00	
01.350.00	Location des biens de la Bourgeoisie	15'000.00		15'000.00		15'000.00	
01.350.01	Loc. Maison Bourgeoise de Vercorin	18'000.00		18'000.00		18'000.00	
01.431.00	Emoluments administratifs		9'836.30		12'000.00		12'000.00
01.436.00	Indemnités journalières remboursées (APG/LAA)		2'970.00		2'100.00		
01.452.00	Administration de la Bourgeoisie		5'000.00		5'000.00		5'000.00
01.453.00	Administration du Télé. Chalais-Vercorin SA		13'180.20		13'000.00		13'000.00
01.454.00	Administration de la Fondation Antille		10'819.00		11'000.00		11'000.00
01.455.00	Part canton agence AVS						4'500.00
01.456.00	Administration du triage forestier du Vallon						8'400.00
01.490.00	Frais de personnel imputés		44'600.00		41'310.00		42'750.00
01	<b>Administration générale</b>	<b>728'702.87</b>	<b>86'405.50</b>	<b>703'150.00</b>	<b>84'410.00</b>	<b>741'300.00</b>	<b>96'650.00</b>
			<b>642'297.37</b>		<b>618'740.00</b>		<b>644'650.00</b>

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		BUDGET 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
02	<b>Sécurité publique</b>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
02.301.00	Police communale	11'180.15		14'000.00		14'000.00	
02.301.10	Teneur de cadastre et aides	18'487.80					
02.301.20	Officier d'Etat Civil	13'003.95		12'000.00		12'000.00	
02.301.30	Solde des sapeurs pompiers	14'000.00		14'000.00		14'000.00	
02.301.40	Administration de la protection civile	5'560.70		5'000.00		5'000.00	
02.303.00	Charges sociales	6'381.85		5'000.00		5'000.00	
02.310.00	Frais de géomètre (MF)	13'564.90		12'000.00		12'000.00	
02.311.00	Frais de police	452.00		1'000.00		1'000.00	
02.312.00	PCI - Charges des abris	15'463.95		9'000.00		10'000.00	
02.312.10	PCI - Instr. et frais	426.05		3'000.00		1'000.00	
02.312.20	PCI - Mat. et équipement	809.15		2'800.00		1'000.00	
02.313.00	Amén. bureau du cadastre	11'455.70					
02.314.00	FEU - Instruction et frais d'entretien	7'518.85		4'000.00		4'000.00	
02.314.10	FEU - Sécurité et sinistres	6'888.95		5'000.00		5'000.00	
02.314.20	FEU - Assurance des sapeurs	600.00		700.00		700.00	
02.314.30	FEU - Matériel et équipement	18'028.15		44'000.00		20'000.00	
02.314.40	FEU - Cours cantonaux	4'000.00		6'600.00		6'600.00	
02.315.00	Entretien des parcomètres de Vercorin	2'404.45		1'500.00		2'500.00	
02.318.70	Contrôle poids et mesures	118.00		200.00		200.00	
02.319.00	Permis pour étrangers	8'795.50		9'000.00		9'000.00	
02.343.00	Alimentation du fonds de l'hôtellerie	3'670.75		6'000.00		6'000.00	
02.352.00	Police municipale de Sierre	26'603.95		20'000.00		25'000.00	
02.352.10	Centre Secours Incendie de Sierre	3'545.00		3'500.00		3'500.00	
02.352.11	Etat du Valais Part au SMT 750	1'584.00		2'000.00		3'000.00	
02.353.00	Bourgeoisie de Chalais part. garde forestier	3'823.75		5'000.00		5'000.00	
02.355.00	Installations de tir	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
02.355.10	Part. réfection stand de tir	1'134.55					
02.390.00	Frais de personnel imputés	31'000.00		25'000.00		30'000.00	
02.410.20	Concessions pour les établissements publics		11'326.85		14'000.00		14'000.00
02.410.30	Autorisations communales pour bals, heures-suppl.		2'850.00		4'000.00		2'000.00
02.430.00	FEU - Taxe d'exemption		40'821.30		45'000.00		45'000.00
02.431.00	Bureau des étrangers		15'933.05		14'000.00		15'000.00
02.432.00	Emoluments du cadastre		13'404.50		18'000.00		18'000.00
02.432.10	Part des privés aux frais de géomètre						6'000.00
02.437.00	Amendes de police		6'571.90		5'000.00		5'000.00
02.437.01	Recettes des parcomètres de Vercorin		8'290.30		9'000.00		9'000.00
02.437.02	Compensation financière pour place de parc		2'916.05		10'000.00		
02.450.00	PCI - locations d'abris Chalais		18'192.30		8'000.00		8'000.00
02.450.10	PCI - Locations d'abris Vercorin		2'460.10		6'000.00		5'000.00
02.461.00	FEU - Subv. matériel		5'307.30		27'000.00		7'000.00
02.461.30	Subv. registre contrib.		1'216.00		1'200.00		1'200.00
02	<b>Sécurité publique</b>	<b>237'418.15</b>	<b>126'373.60</b>	<b>214'300.00</b>	<b>161'200.00</b>	<b>199'500.00</b>	<b>135'200.00</b>
			<b>111'044.55</b>		<b>53'100.00</b>		<b>64'300.00</b>

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		BUDGET 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
03	<b>Enseignement et formation</b>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
03.301.00	Conciergerie de l'école de Chalais	56'609.75		64'000.00		65'000.00	
03.301.10	Conciergerie du centre scolaire de Vercorin	24'447.20		25'000.00		26'000.00	
03.301.50	Personnel de transport des élèves de Briey	9'391.05					
03.302.00	Enseignement catéchèse	8'718.50		8'000.00		8'000.00	
03.303.00	Charges sociales	13'296.85		17'000.00		18'000.00	
03.310.00	Matériel et frais scolaires	52'707.15		60'000.00		55'000.00	
03.311.00	Activités scolaires	23'979.00		26'000.00		26'000.00	
03.314.00	Charges des immeubles Ecole de Chalais	63'795.85		65'000.00		65'000.00	
03.314.01	Réfections école Chalais	30'359.60				30'000.00	
03.314.10	Charges des immeubles Ecole de Vercorin	45'520.10		45'000.00		45'000.00	
03.318.80	Transports des élèves	17'419.20		19'000.00		17'000.00	
03.351.00	Traitement du personnel enseignant	621'387.25		655'000.00		635'000.00	
03.352.00	Cycle d'orientation Grône	232'395.45		275'000.00		300'000.00	
03.352.10	Ecolage à Sierre ou à Chippis	4'832.00		6'000.00		6'000.00	
03.352.20	Participation aux écoles spécialisées	17'909.00		20'000.00		18'000.00	
03.352.30	Participation à l'Ecole de solfège	17'000.00		17'000.00		21'000.00	
03.353.00	Itinéraire des apprentis	9'046.50		10'000.00		10'000.00	
03.423.00	Locations maison d'école		9'900.00		12'600.00		10'800.00
03.428.10	Locations Parkings école de Vercorin		10'720.00		10'700.00		9'000.00
03.433.00	Ecolage hors commune		2'870.00				
03.461.10	Subsides pour transport des élèves		17'452.40		10'000.00		9'000.00
03.461.50	Subsides pour cours de chant		1'500.00		1'500.00		1'500.00
03	<b>Enseignement et formation</b>	<b>1'248'814.45</b>	<b>42'442.40</b>	<b>1'312'000.00</b>	<b>34'800.00</b>	<b>1'345'000.00</b>	<b>30'300.00</b>
			<b>1'206'372.05</b>		<b>1'277'200.00</b>		<b>1'314'700.00</b>

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		BUDGET 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
04	<b>Culture, loisirs et culte</b>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
04.301.00	Conciergerie de la salle polyvalente de Chalais	52'233.00		57'000.00		58'000.00	
04.301.10	Conciergerie du centre administratif de Vercorin	9'000.00		13'000.00		10'000.00	
04.301.50	Personnel d'exploitation de la bibliothèque	23'290.40		30'000.00		35'000.00	
04.303.00	Charges sociales	14'456.95		20'000.00		22'000.00	
04.313.00	Charges des immeubles Salle polyvalente Chalais	44'106.55		40'000.00		50'000.00	
04.314.00	Charges des immeubles Centre adm. Vercorin	21'477.15		19'000.00		19'000.00	
04.315.00	Bibliothèque communale livres et matériel	19'300.50		19'000.00		25'000.00	
04.316.00	Charges des immeubles Maison bourg. Vercorin	5'627.55				17'000.00	
04.352.00	Eglise réformée de Sierre	8'910.00		9'000.00		9'000.00	
04.352.10	Paroisse de Chalais	75'817.80		85'000.00		90'000.00	
04.352.20	Paroisse de Vercorin	49'791.70		48'000.00		20'000.00	
04.365.00	Activités sportives et culturelles	44'296.95		45'000.00		10'000.00	
04.365.10	Subsides aux sociétés locales					27'000.00	
04.427.00	Locations de la salle polyvalente de Chalais		7'050.00		5'000.00		5'000.00
04.427.10	Locations du Centre administratif de Vercorin		2'000.00				
04.427.20	Locations de la salle polyvalente de Vercorin		3'050.00		2'000.00		3'000.00
04.436.00	Indemnités journalières remboursées (APG/CNA)		604.40				
04.465.00	Subside pour exploitation de la bibliothèque		8'255.25		10'000.00		12'000.00
04	<b>Culture, loisirs et culte</b>	<b>368'308.55</b>	<b>20'959.65</b>	<b>385'000.00</b>	<b>17'000.00</b>	<b>392'000.00</b>	<b>20'000.00</b>
			<b>347'348.90</b>		<b>368'000.00</b>		<b>372'000.00</b>

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		BUDGET 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
05	<b>Santé</b>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
05.352.00	Hôpital de Sierre-Loèche	145'833.00		188'000.00		200'000.00	
05.353.00	Clinique Sainte-Claire	29'993.55		34'000.00		40'000.00	
05.366.00	Frais dentaires scolaires	38'316.95		45'000.00		45'000.00	
05	<b>Santé</b>	<b>214'143.50</b>		<b>267'000.00</b>		<b>285'000.00</b>	
			<b>214'143.50</b>		<b>267'000.00</b>		<b>285'000.00</b>

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		BUDGET 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
06	<b>Prévoyance sociale</b>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
06.351.70	Mesures en faveur des handicapés	11'918.00		17'500.00		17'500.00	
06.351.80	Financement AVS et AI	90'562.40		90'000.00		90'000.00	
06.351.90	Financement prestations complémentaires	94'732.30		112'000.00		112'000.00	
06.352.00	Centre Médico-Social	39'266.80		42'000.00		45'000.00	
06.352.20	Participation au CIO	2'877.00		3'000.00		3'000.00	
06.365.00	Service d'assistance	89'204.25		50'000.00		80'000.00	
06.366.00	Participation à la caisse maladie	274'287.65		245'000.00		250'000.00	
06.367.00	Fonds cantonal p/l'emploi	34'417.50		27'000.00		12'000.00	
06.430.00	Subsides pour programmes d'occupation		247.45				
06	<b>Prévoyance sociale</b>	<b>637'265.90</b>	<b>247.45</b>	<b>586'500.00</b>	<b>586'500.00</b>	<b>609'500.00</b>	<b>609'500.00</b>
			<b>637'018.45</b>				<b>609'500.00</b>

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		BUDGET 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
07	<b>Travaux publics</b>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
07.301.00	Employés des travaux publics	199'549.00		210'000.00		265'000.00	
07.301.10	Auxiliaires des travaux publics	3'598.00		20'000.00		10'000.00	
07.303.00	Charges sociales	51'216.00		55'000.00		74'000.00	
07.311.10	Achat et entretien du matériel Travaux Publics	18'899.90		17'000.00		17'000.00	
07.311.20	Entretien et réparation Véhicules travaux publics	19'963.40		20'000.00		20'000.00	
07.312.00	Entretien du réseau électrique	46'165.15		50'000.00		45'000.00	
07.312.50	Electricité pour éclairage public	40'712.25		50'000.00		40'000.00	
07.314.00	Entretien du réseau routier	193'933.00		100'000.00		120'000.00	
07.314.10	Marquage et entretien des places de parc	12'652.60		10'000.00			
07.314.50	Balayage mécanique	22'999.05		24'000.00		24'000.00	
07.318.00	Déblaiement des neiges	69'715.20		75'000.00		75'000.00	
07.351.60	Entretien des routes cantonales	112'369.05		110'000.00		110'000.00	
07.365.10	Transports publics	25'519.00		25'000.00		25'000.00	
07.365.15	Transports touristiques	2'825.30		2'500.00		3'000.00	
07.365.21	Remboursement crédit LIM Téléphérique	33'300.00		33'300.00		33'300.00	
07.423.00	Locations des garages sous l'Eglise (Triage)		2'600.00		2'000.00		2'000.00
07.423.10	Locations des places de parc Vercorin		4'570.00		2'000.00		2'000.00
07.424.00	Redevances de la station service de Vercorin		1'449.40		1'500.00		1'500.00
07.424.10	Redevances du dépôt de la Réchy		2'000.00		2'000.00		2'000.00
07.435.00	Part Vercorin-Tourisme à l'employé touristique		3'000.00				28'000.00
07.490.00	Frais de personnel imputés		87'000.00		85'000.00		90'000.00
07	<b>Travaux publics</b>	<b>853'416.90</b>	<b>100'619.40</b>	<b>801'800.00</b>	<b>92'500.00</b>	<b>861'300.00</b>	<b>125'500.00</b>
			<b>752'797.50</b>		<b>709'300.00</b>		<b>735'800.00</b>

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		BUDGET 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
08	<b>Protection et aménagement de l'environnement</b>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
08.301.00	Personnel d'entretien extérieur (Cimetière, sentiers...)	3'294.00		4'000.00		11'000.00	
08.303.00	Charges sociales	381.35		800.00		2'500.00	
08.314.00	Charges des immeubles Chapelle ardente Chalais	388.40		700.00		700.00	
08.314.10	Entretien des bâtiments communaux	9'692.40		5'000.00		3'000.00	
08.314.40	Entret. parcs et jardins	27'789.20		25'000.00		23'000.00	
08.314.41	Trait. "ver de la grappe"	13'330.15		15'000.00		15'000.00	
08.314.42	Entretien des sentiers pédestres					5'000.00	
08.314.50	Entretien des bisses et des canaux	24'551.85		10'000.00		30'000.00	
08.315.00	Frais d'inhumation	7'564.70		8'000.00		7'000.00	
08.318.80	Frais de mise à l'enquête publique	9'859.35		12'000.00		12'000.00	
08.360.00	Réfection du bisse de Vercorin	3'812.00				10'000.00	
08.431.00	Permis de construire		23'888.80		25'000.00		27'000.00
08.431.10	Taxes compensatoires de densité		3'748.75				
08.435.00	Cimetière - concessions et inhumations		1'400.00		1'000.00		2'000.00
08.436.00	Locations de la chapelle ardente		1'900.00		1'000.00		1'300.00
08.437.00	Amendes de constructions		13'700.00		3'000.00		3'000.00
08.439.00	Part des propr. au trait. du ver de la grappe		21'670.05		20'000.00		20'000.00
08.461.90	Subsides pour entretien des bisses et canaux		12'665.60		5'000.00		15'000.00
08	<b>Protection et aménagement de l'environnement</b>	<b>100'663.40</b>	<b>78'973.20</b>	<b>80'500.00</b>	<b>55'000.00</b>	<b>119'200.00</b>	<b>68'300.00</b>
			<b>21'690.20</b>		<b>25'500.00</b>		<b>50'900.00</b>

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		BUDGET 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
09	<b>Services économiques</b>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
09.301.00	Inspecteur du bétail	678.05		1'000.00		900.00	
09.303.00	Charges sociales	71.10		100.00		110.00	
09.312.00	Tenue du registre des vignes	1'650.00					
09.314.00	Charges écuries commun. de Vercorin	242.70		1'000.00		700.00	
09.314.10	Droits d'eau	4'519.00		4'000.00		5'000.00	
09.350.00	Sierre Région	5'854.70		6'000.00		6'000.00	
09.351.00	Cotis. à l'ass. de retour des forces hydrauliques	11'627.95					
09.362.01	Adduction d'eau Ziettes	12'387.00					
09.362.07	Alpage de tracuit					2'000.00	
09.363.00	Bureau de l'OT Vercorin	10'800.00		10'800.00		10'800.00	
09.363.01	Taxe de promotion touristique					10'000.00	
09.364.00	Bisse de Riccard mesures urgentes	5'875.00				24'300.00	
09.365.00	Promotion touristique SAT	17'500.00		17'500.00		7'500.00	
09.365.10	Particip. à Pro-Lavioz	10'000.00		16'000.00		16'000.00	
09.365.40	Insémination artificielle	3'120.00		1'800.00		3'200.00	
09.410.30	Concessions et redevances hydrauliques		102'369.85		136'000.00		63'000.00
09.410.40	Energie gratuite ristourne Sierre-Energie		128'925.50		120'000.00		125'000.00
09.430.00	Location des bureaux - OT		10'800.00		10'800.00		10'800.00
09.431.00	Location du minigolf de Vercorin		1'461.60		1'000.00		1'000.00
09.432.00	Locations écuries commun. de Vercorin		6'500.00		6'500.00		6'500.00
09.460.00	Subside pour la tenue du registre des vignes		1'178.00				
09	<b>Services économiques</b>	<b>84'325.50</b>	<b>251'234.95</b>	<b>58'200.00</b>	<b>274'300.00</b>	<b>86'510.00</b>	<b>206'300.00</b>
		<b>166'909.45</b>		<b>216'100.00</b>		<b>119'790.00</b>	

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		BUDGET 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
10	<b>Finances et impôts</b>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
10.312.00	Charges de l'immeuble "La Forge"	6'801.75		5'200.00		5'900.00	
10.319.00	Pertes sur débiteurs	169'359.00		55'000.00		50'000.00	
10.319.10	Remises d'impôts	14'440.55		5'000.00		7'000.00	
10.319.15	Intérêts et escomptes accordés	121.80		500.00		500.00	
10.319.20	Impôt cantonal	6'121.80		7'000.00		6'000.00	
10.321.00	Intérêts des dettes à court terme	54'092.50		60'000.00		65'000.00	
10.321.50	Intérêts rémunérateurs	13'045.30		8'000.00		10'000.00	
10.322.00	Intérêts des dettes à moyen terme	20'869.55		20'000.00		15'000.00	
10.324.00	Intérêts des dettes à long terme	689'338.90		800'000.00		705'000.00	
10.341.00	Péréquation financière	46'855.30		49'436.00		49'436.00	
10.342.00	Impôt sur immeubles bâtis Art. 188	13'165.35		12'500.00		12'900.00	
10.343.00	Part cantonale à l'impôt sur les chiens	4'201.00		4'500.00		4'600.00	
10.400.00	Impôt sur le revenu des personnes physiques		4'917'314.20		4'150'000.00		4'250'000.00
10.400.10	Impôt sur la fortune des personnes physiques		414'166.80		320'000.00		345'000.00
10.400.30	Impôt prélevé à la source		29'822.20		30'000.00		30'000.00
10.400.40	Impôt personnel		19'841.00		20'000.00		20'000.00
10.400.50	Impôt forfaitaire		44'613.65		15'000.00		40'000.00
10.400.60	Impôt s/immeubles bâtis Art. 188		51'930.55		51'000.00		51'000.00
10.401.00	Impôt sur le bénéfice des sociétés		137'230.55		80'000.00		80'000.00
10.401.10	Impôt sur le capital des sociétés		72'881.95		50'000.00		50'000.00
10.402.00	Impôt foncier des personnes physiques		234'231.05		215'000.00		215'000.00
10.402.10	Impôt foncier des sociétés		42'597.80		28'000.00		28'000.00
10.403.00	Impôt sur les gains immobiliers		7'275.05		10'000.00		15'000.00
10.405.00	Impôt sur les successions et les donations		4'541.00		10'000.00		15'000.00
10.406.00	Impôt sur les chiens		10'321.00		11'000.00		11'000.00
10.422.00	Rendement des titres		944.75		1'800.00		1'800.00
10.422.30	Intérêts de retard et frais récupérés		49'640.70		40'000.00		45'000.00
10.422.40	Actes de défauts de biens récupérés		201.65				
10.423.00	Locations du bâtiment de "La Forge"		14'880.00		15'000.00		15'000.00
10.444.00	Péréquation financière		236'058.00		202'201.00		202'201.00
10.491.00	Intérêts passifs imputés		358'943.43		416'000.00		383'000.00
10	<b>Finances et impôts</b>	<b>1'038'412.80</b>	<b>6'647'435.33</b>	<b>1'027'136.00</b>	<b>5'665'001.00</b>	<b>931'336.00</b>	<b>5'797'001.00</b>
		<b>5'609'022.53</b>		<b>4'637'865.00</b>		<b>4'865'665.00</b>	

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		BUDGET 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
11	<b>Eau potable</b>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
11.301.00	Personnel de surveillance station de traitement	13'935.00		17'000.00		17'000.00	
11.303.00	Charges sociales	2'638.85		2'300.00		3'500.00	
11.314.00	Entretien du réseau d'eau	87'519.75		50'000.00		60'000.00	
11.314.50	Exploitation de la station des Planards	28'210.50		30'000.00		32'000.00	
11.319.00	TVA s/service d'eau			600.00		600.00	
11.390.00	Frais de personnel imputés	39'900.00		30'200.00		40'800.00	
11.391.00	Intérêts passifs imputés	254'012.41		303'000.00		275'000.00	
11.434.00	Taxe annuelle d'eau		543'296.40		540'000.00		560'000.00
11	<b>Eau potable</b>	<b>426'216.51</b>	<b>543'296.40</b>	<b>433'100.00</b>	<b>540'000.00</b>	<b>428'900.00</b>	<b>560'000.00</b>
		<b>117'079.89</b>		<b>106'900.00</b>		<b>131'100.00</b>	

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		BUDGET 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
12	<b>Egouts</b>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
12.314.00	Entretien du réseau des égouts	66'834.85		45'000.00		50'000.00	
12.319.00	TVA s/service d'égouts			18'000.00		18'000.00	
12.352.30	Step de Granges	162'900.70		200'000.00		200'000.00	
12.390.00	Frais de personnel imputés	27'500.00		22'700.00		28'950.00	
12.391.00	Intérêts passifs imputés	62'784.33		52'000.00		47'000.00	
12.434.00	Taxe annuelle d'égouts		468'009.60		465'000.00		470'000.00
12	<b>Egouts</b>	<b>320'019.88</b>	<b>468'009.60</b>	<b>337'700.00</b>	<b>465'000.00</b>	<b>343'950.00</b>	<b>470'000.00</b>
		<b>147'989.72</b>		<b>127'300.00</b>		<b>126'050.00</b>	

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		BUDGET 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
13	<b>Hygiène</b>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
13.301.00	Personnel de surveillance des déchetteries	14'782.00		15'000.00		15'000.00	
13.303.00	Charges sociales	210.15		2'000.00		1'000.00	
13.318.00	Enlèvement des ordures ménagères	74'654.60		51'000.00		60'000.00	
13.318.05	Enlèvement des ordures collectées séparées			32'000.00		30'000.00	
13.318.10	Frais d'exploitation des déchetteries	61'863.10		60'000.00		65'000.00	
13.319.00	TVA s/service d'hygiène			13'000.00		13'000.00	
13.352.30	UTO - Uvrier	231'898.90		265'000.00		270'000.00	
13.390.00	Frais de personnel imputés	33'200.00		23'410.00		33'000.00	
13.391.00	Intérêts passifs imputés	42'146.69		61'000.00		61'000.00	
13.434.00	Taxe annuelle enlèvement des ordures		356'410.60		355'000.00		550'000.00
13.435.00	Ventes de bons pour les déchetteries		16'300.00		16'000.00		
13	<b>Hygiène</b>	<b>458'755.44</b>	<b>372'710.60</b>	<b>522'410.00</b>	<b>371'000.00</b>	<b>548'000.00</b>	<b>550'000.00</b>
			<b>86'044.84</b>		<b>151'410.00</b>	<b>2'000.00</b>	

	<b>Fonctionnement</b>	<b>6'716'463.85</b>	<b>8'738'708.08</b>	<b>6'728'796.00</b>	<b>7'760'211.00</b>	<b>6'891'496.00</b>	<b>8'059'251.00</b>
		<b>2'022'244.23</b>		<b>1'031'415.00</b>		<b>1'167'755.00</b>	

COMMUNE DE CHALAIS		BUDGET INVEST 2002	
		Charges	Produits
	<b>Investissements</b>	Fr.	Fr.
	Crèche communale (frais d'étude et analyse des besoins)	15'000.00	
	Ordinateurs - Programmes et informatique	50'000.00	
	Bibliothèque de Vercorin (solde)	15'000.00	
	Place de sports et de loisirs (frais d'étude et d'expropriation)	60'000.00	
	Aménagements de loisirs (Jardin d'enfants)	30'000.00	
	Routes communales	150'000.00	
	Achat d'un véhicule pour les travaux publics	40'000.00	
	Etudes et projets divers (plan des équipements, routes diverses et places)	30'000.00	
	Route sous le Bisse de Vercorin	350'000.00	
	Part des privés Route sous le Bisse de Vercorin		262'000.00
	Signalisation et panneaux d'information	40'000.00	
	Eclairage public	30'000.00	
	Achats et expropriations de terrains	50'000.00	
	Ventes de terrain (Rhonet)		20'000.00
	Zamplan - Créteilon (mesures de compensation écologique)	40'000.00	
	Forêt du Ban - Travaux de construction	391'000.00	
	Subventions de la forêt du Ban		350'000.00
	Sentiers pédestres (signalisation et construction)	15'000.00	
	Investissements touristiques	50'000.00	
	Canalisations d'eau potable	35'000.00	
	Station de traitement des eaux des Planards	60'000.00	
	Taxes de raccordement au réseau d'eau potable		15'000.00
	Equipement du réseau d'égouts	40'000.00	
	Plan d'évacuation des eaux (1ère étape)	50'000.00	
	Taxes de raccordement au réseau des égouts		15'000.00
	<b>Investissements</b>	<b>1'541'000.00</b>	<b>662'000.00</b>
			<b>879'000.00</b>

COMMUNE DE CHALAIS	COMPTES 2000 FONCTIONNEMENT		COMPTES 2000 INVESTISSEMENTS		COMPTES 2000 AMORTISSEMENTS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Récapitulation</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>
1 Administration	728'702.87	86'405.50	89'178.25		129'178.25	
2 Sécurité publique	237'418.15	126'373.60	344'901.15	237'688.65	67'212.50	
3 Enseignement et formation	1'248'814.45	42'442.40			230'000.00	
4 Culture, loisirs et culte	368'308.55	20'959.65	80'381.10		112'381.10	
5 Santé	214'143.50				110'000.00	
6 Prévoyance sociale	637'265.90	247.45				
7 Travaux publics	853'416.90	100'619.40	880'524.15	85.55	870'438.60	
8 Protection et aménagement de l'environnement	100'663.40	78'973.20	82'364.95	76'574.65	30'790.30	
9 Services économiques	84'325.50	251'234.95	44'525.80		94'525.80	
10 Finances et impôts	1'038'412.80	6'647'435.33				
11 Eau potable	426'216.51	543'296.40	422'195.55	50'505.95	226'689.60	
12 Egouts	320'019.88	468'009.60	109'572.55	50'082.00	19'490.55	
13 Hygiène	458'755.44	372'710.60	82'593.40	1'050.00	61'543.40	
<b>TOTAL</b>	<b>6'716'463.85</b>	<b>8'738'708.08</b>	<b>2'136'236.90</b>	<b>415'986.80</b>	<b>1'952'250.10</b>	
<b>MARGE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>2'022'244.23</b>			<b>1'720'250.10</b>		
<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>						
<b>AMORTISSEMENTS</b>						<b>1'952'250.10</b>

COMMUNE DE CHALAIS	BUDGET 2001 FONCTIONNEMENT		BUDGET 2001 INVESTISSEMENTS		BUDGET 2001 AMORTISSEMENTS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Récapitulation</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>
1 Administration	703'150.00	84'410.00	20'000.00		40'000.00	
2 Sécurité publique	214'300.00	161'200.00			80'000.00	
3 Enseignement et formation	1'312'000.00	34'800.00	20'000.00		230'000.00	
4 Culture, loisirs et culte	385'000.00	17'000.00	180'000.00		110'000.00	
5 Santé	267'000.00				60'000.00	
6 Prévoyance sociale	586'500.00					
7 Travaux publics	801'800.00	92'500.00	900'000.00	280'000.00	741'000.00	
8 Protection et aménagement de l'environnement	80'500.00	55'000.00	60'000.00		45'000.00	
9 Services économiques	58'200.00	274'300.00	70'000.00		100'000.00	
10 Finances et impôts	1'027'136.00	5'665'001.00				
11 Eau potable	433'100.00	540'000.00	90'000.00	15'000.00	220'000.00	
12 Egouts	337'700.00	465'000.00	60'000.00	15'000.00	20'000.00	
13 Hygiène	522'410.00	371'000.00			60'000.00	
<b>TOTAL</b>	<b>6'728'796.00</b>	<b>7'760'211.00</b>	<b>1'400'000.00</b>	<b>310'000.00</b>	<b>1'706'000.00</b>	
<b>MARGE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1'031'415.00</b>			<b>1'090'000.00</b>		
<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>						
<b>AMORTISSEMENTS</b>						<b>1'706'000.00</b>

COMMUNE DE CHALAIS	BUDGET 2002 FONCTIONNEMENT		BUDGET 2002 INVESTISSEMENTS		BUDGET 2002 AMORTISSEMENTS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Récapitulation</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>
1 Administration	741'300.00	96'650.00	20'000.00		35'000.00	
2 Sécurité publique	199'500.00	135'200.00			100'000.00	
3 Enseignement et formation	1'345'000.00	30'300.00	45'000.00		230'000.00	
4 Culture, loisirs et culte	392'000.00	20'000.00	105'000.00		110'000.00	
5 Santé	285'000.00				60'000.00	
6 Prévoyance sociale	609'500.00					
7 Travaux publics	861'300.00	125'500.00	690'000.00	282'000.00	741'000.00	
8 Protection et aménagement de l'environnement	119'200.00	68'300.00	431'000.00	350'000.00	55'000.00	
9 Services économiques	86'510.00	206'300.00	65'000.00		100'000.00	
10 Finances et impôts	931'336.00	5'797'001.00				
11 Eau potable	428'900.00	560'000.00	95'000.00	15'000.00	220'000.00	
12 Egouts	343'950.00	470'000.00	90'000.00	15'000.00	20'000.00	
13 Hygiène	548'000.00	550'000.00			60'000.00	
<b>TOTAL</b>	<b>6'891'496.00</b>	<b>8'059'251.00</b>	<b>1'541'000.00</b>	<b>662'000.00</b>	<b>1'731'000.00</b>	
<b>MARGE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1'167'755.00</b>			<b>879'000.00</b>		
<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>						
<b>AMORTISSEMENTS</b>						<b>1'731'000.00</b>

le conseil communal  
vous souhaite  
un Joyeux Noël  
et une bonne année

2002

